



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

18^e séance plénière

Lundi 4 octobre 2004, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Deuxième rapport du Bureau (A/59/250/Add.1)

Lettre du Président du Comité des conférences (A/59/351/Add.1)

Le Président : Je voudrais tout d'abord appeler l'attention des représentants sur le deuxième rapport du Bureau (A/59/250/Add.1).

Au premier paragraphe du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale qu'une question additionnelle, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des pays de langue portugaise », soit inscrite à l'ordre du jour en tant que point subsidiaire du point 56, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres », sous le titre I, Questions d'organisation, questions administratives et autres questions. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session, en tant que point subsidiaire du point 56 sous le titre I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Le Bureau recommande, en outre, que ce point subsidiaire additionnel soit examiné directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner ce point subsidiaire directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : J'informe les Membres que ce nouveau point subsidiaire devient le point subsidiaire t) du point 56 de l'ordre du jour de la présente session.

Au paragraphe 2 du rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale que la question additionnelle, « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest », soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I, Questions d'organisation, questions administratives et autres questions. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session sous le titre I?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Le Bureau recommande en outre que la question soit renvoyée à la Sixième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer cette question à la Sixième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Le Président : J'informe les membres du Bureau que cette question devient le point 159 de l'ordre du jour de la présente session.

Au paragraphe 3 du même document, le Bureau recommande à l'Assemblée générale que le point 109 de l'ordre du jour, « Planification des programmes », soit également renvoyé à la Troisième Commission pour ce qui est du programme 19, Droits de l'homme, du projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de renvoyer ce point à la Troisième Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Les Présidents des Troisième et Sixième Commissions sont informés des décisions que l'Assemblée générale vient de prendre.

J'appelle à présent l'attention des membres sur le paragraphe 4 du rapport du Bureau. Dans ce paragraphe, le Bureau a pris note de la précision qui a été apportée, selon laquelle, en application de la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004 tendant à ce que le point 12, « Rapport du Conseil économique et social », soit examiné intégralement en séance plénière, les parties pertinentes du chapitre I du rapport relevant des questions déjà renvoyées aux grandes commissions seront examinées par les commissions concernées pour décision finale par l'Assemblée générale.

L'Assemblée va maintenant examiner le document A/59/351/Add.1 qui contient le texte d'une lettre, en date du 27 septembre 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences et ayant trait à une demande formulée par le Tribunal administratif des Nations Unies qui souhaite se réunir pendant la partie principale de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Comme les Membres le savent, l'Assemblée générale décide, au paragraphe 7, section 1, de la résolution 40/243, qu'aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

À cet égard, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser le Tribunal administratif des Nations Unies à se réunir pendant la partie principale de la cinquante-neuvième session de

l'Assemblée générale, à la stricte condition que ces réunions se tiennent dans les limites des installations et des services disponibles?

Il en est ainsi décidé.

Points 52 et 54 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/59/354)

Le Président : L'Assemblée générale va examiner les points 52 et 54 de l'ordre du jour dans le cadre d'un débat conjoint.

En ce qui concerne le point 54 de l'ordre du jour, le rapport du Secrétaire général établi en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile a été distribué dans le document A/59/354.

Je donne à présent la parole à la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, qui va présenter le rapport du Secrétaire général.

La Vice-Secrétaire générale (parle en anglais) : Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné cette occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur les relations entre l'ONU et la société civile. L'Assemblée est actuellement saisie de deux documents : le rapport du Groupe de personnalités éminentes dirigé par l'ancien Président Cardoso, et la réponse du Secrétaire général lui-même à ce rapport.

Comme les membres le savent, les relations entre l'ONU et la société civile sont aussi anciennes que la Charte elle-même. Mais au cours de la dernière décennie, il y a eu une extraordinaire transformation de la nature et de l'importance du rôle joué par la société civile sur la scène mondiale. Alors qu'autrefois les conférences mondiales étaient généralement le domaine des gouvernements, il serait impensable aujourd'hui d'organiser de telles manifestations sans que les acteurs non gouvernementaux y jouent leur rôle spécial de plaidoyer et de mobilisation. Les organisations non gouvernementales ont toujours été des partenaires clefs de l'ONU au niveau des pays, tant dans les activités de développement que d'aide humanitaire, mais aujourd'hui elles se font de plus en plus entendre dans les débats mondiaux sur les politiques à mener et les délibérations intergouvernementales touchant des domaines qui

vont de l'environnement à la prise en compte des sexospécificités.

Cette croissance exponentielle du nombre et de l'influence des organisations non gouvernementales a créé un ensemble de nouveaux problèmes pour l'ONU. Le Secrétaire général a mis en place le Groupe Cardoso chargé d'évaluer l'interaction de l'ONU avec la société civile, d'en tirer des leçons et de recommander des moyens de l'améliorer.

Le Groupe a procédé à des consultations élargies avec les États Membres et avec toute un ensemble de réseaux, de parties prenantes et de groupes. Je pense que les membres conviendront que son rapport est un document impressionnant contenant des recommandations réfléchies et novatrices qui constituent une base solide de contestations et de débats. Le Secrétaire général espère que sa réponse aidera l'Assemblée à faire avancer ces propositions.

Le point de départ de toutes ces recommandations est que l'ONU est et restera une organisation intergouvernementale où les décisions sont prises par les États Membres, et rien, ni dans l'un, ni dans l'autre des rapports, ne remet en cause ce principe fondamental. Le Groupe lance cependant deux appels importants aux États Membres.

Premièrement, le Groupe fait valoir que l'ONU doit s'ouvrir encore plus sur l'extérieur, ou devenir, comme cela est dit dans le rapport Cardoso, une structure de « réseautage ». Cela signifie que l'ONU devra se servir de son pouvoir exceptionnel d'organisation pour établir des contacts avec les acteurs non gouvernementaux, surtout lorsque ces acteurs possèdent de grandes compétences ou des ressources en rapport avec une question donnée. Ce faisant, l'Organisation élargira sa portée et son influence au niveau mondial.

Deuxièmement, le Groupe fait valoir que l'ONU doit en faire davantage pour relier le global au local. Il veut dire par là que l'ONU préviendra tout écart entre les déclarations et les débats de politique générale qui se déroulent dans les instances intergouvernementales et la vie telle qu'elle est vécue par ceux qui habitent dans des bidonvilles ou se trouvent dans des zones de conflits et autres régions du monde dans le besoin. L'articulation des Objectifs du Millénaire pour le développement a contribué à combler ce fossé, car ces objectifs peuvent orienter les stratégies nationales susceptibles, elles aussi, d'être appliquées par les

autorités locales et les organisations communautaires. Mais il faut en faire bien davantage pour que les gens aient le sentiment que leur programme est le programme de l'ONU. Le Secrétaire général se félicite de la vision présentée par le Groupe et il l'appuie.

En répondant à ces appels et en adaptant notre organisation, nous ne repartons pas à zéro. Les États Membres ont fait montre d'une grande créativité dans la mise au point de nouveaux modes d'interaction avec la société civile. Les tables rondes, les discussions de groupes, les débats publics du Conseil de sécurité et autres mesures de ce type apparaissent désormais régulièrement sur le calendrier de l'ONU.

Le rapport du Groupe et la réponse du Secrétaire général cherchent à incorporer, élargir et approfondir la participation des différentes parties prenantes aux travaux des organes intergouvernementaux. Le Secrétaire général propose des actions dans six grands domaines.

Premièrement, il faudrait intégrer la contribution des organisations non gouvernementales (ONG) aux organes intergouvernementaux dans les affaires courantes de l'Assemblée. Le Secrétaire général propose, par exemple, que les États Membres tiennent des auditions interactives avec les représentants des ONG avant chaque session de l'Assemblée générale et avant toute grande manifestation, comme par exemple la réunion de haut niveau sur le VIH/sida qui doit avoir lieu l'année prochaine.

Deuxièmement, le Secrétaire général va créer un seul fonds d'affectation spéciale afin de faciliter et d'accroître la participation des représentants des organisations non gouvernementales des pays en développement. Troisièmement, il faut améliorer et simplifier le processus d'accréditation en créant un seul système d'accréditation et en rationalisant certains aspects du processus. Quatrièmement, il faut améliorer la concertation du Secrétariat lui-même avec les organisations non gouvernementales au Siège, en donnant notamment à ces dernières un accès plus facile à l'information et à la documentation.

Cinquièmement, il faut intensifier l'association des ONG à l'action de l'ONU au niveau des pays, notamment grâce à une interaction, meilleure et plus régulière, avec les coordonnateurs résidents, et par le biais de mesures de renforcement des capacités des ONG locales. Sixièmement, le nouveau Bureau pour les partenariats devrait avoir pour tâche d'assurer une

plus grande cohésion entre les unités disparates au sein du Secrétariat qui ont actuellement des interactions avec différentes parties de la société.

Prises dans leur ensemble, les propositions du Groupe et du Secrétaire général visent à renforcer l'ONU, à enrichir le débat intergouvernemental et, surtout, à améliorer les services que nous fournissons aux peuples du monde. Elles sont le résultat de consultations très larges entre toutes les parties prenantes – gouvernementales et non gouvernementales. Il va sans dire que l'application des décisions de l'Assemblée ne pourra aller de l'avant qu'avec la coopération de tous les intéressés. Le Secrétaire général espère que les Membres examineront les recommandations qu'il leur a soumises dans un esprit positif, et qu'ils seront en mesure de parvenir à un accord d'ici la fin de la session d'automne.

La contribution des groupes de la société civile à l'ONU a été précieuse. Le moment est venu de faire avancer encore ce partenariat pour le bien de l'Organisation et des peuples qu'elle sert.

Le Président : Je remercie la Vice-Secrétaire générale.

M. Van den Berg (Pays-Bas) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et les candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro; et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord de remercier la Vice-Secrétaire générale d'avoir introduit le débat et notamment d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354).

L'Union européenne se félicite de l'occasion que lui offre ce débat commun. Elle insiste sur la nécessité d'examiner à la fois le renforcement de l'Organisation des Nations Unies elle-même et le renforcement de ses structures intergouvernementales. Avec 25 États

membres, l'Union européenne représente 13 % des États Membres de l'Organisation. Les États membres de l'Union européenne contribuent à plus de 36 % du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et versent environ 50 % de toutes les contributions volontaires allant aux fonds et programmes des Nations Unies. Il va sans dire que l'Union européenne attache une grande priorité à un système des Nations Unies efficace et performant.

De l'avis de l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies est exceptionnellement bien placée pour fournir un cadre de coopération internationale. Il n'y a pas d'autre organisation qui puisse la remplacer au sein de la communauté internationale. Mais l'Organisation doit s'adapter à l'évolution des circonstances et cela exige une réforme, non pas pour le plaisir de faire des réformes, mais pour rendre l'Organisation plus forte.

Pour l'Union européenne, l'événement de haut niveau qui aura lieu en septembre 2005 est un aboutissement logique qui offre l'occasion de s'entendre sur les changements à apporter et la façon de les mettre en pratique. Cette réunion permettra de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et des objectifs connexes en matière de paix, de gouvernance et de développement, des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, dans le suivi des grandes conférences et des grands sommets économiques et sociaux, ainsi que des sommets sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Plus tard dans la plénière, nous aurons un débat plus approfondi sur les objectifs précis et les modalités du sommet.

Dans notre déclaration, nous aborderons trois questions relatives au débat d'aujourd'hui.

Tout d'abord, nous évaluerons l'action du Secrétaire général en faveur du renforcement de l'Organisation, prenant comme repères les ambitieuses propositions de 1997 et de 2002; deuxièmement, nous aborderons les tâches concrètes qui nous attendent pour rationaliser et renforcer les travaux de l'Assemblée générale; et troisièmement, nous donnerons les points de vue préliminaires de l'Union européenne sur le rapport dit Cardoso sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

D'une manière générale, l'Union européenne estime que le Secrétaire général, quelquefois malgré

l'opposition de certains États Membres, est parvenu à introduire dans l'Organisation des réformes courageuses et constructives. Il reste cependant encore beaucoup à faire et les États Membres devront pleinement appuyer le Secrétaire général dans la mise en œuvre des nouvelles réformes nécessaires.

En matière de réforme intergouvernementale, tâche qui incombe en premier lieu aux États Membres, les progrès ont été limités. Les propositions se sont souvent heurtées à la résistance ou à la suspicion. Le Secrétaire général s'est souvent montré réticent à donner des conseils sur la réforme intergouvernementale, mais des propositions venant de lui permettraient peut-être d'accélérer le processus.

Je voudrais aborder l'aspect institutionnel de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. De nombreuses et importantes initiatives ont été prises par le Secrétaire général depuis son entrée en fonctions : le rapport de 1997, « Rénover l'Organisation des Nations Unies »; le rapport Brahimi de 2000; et tout dernièrement, le rapport de 2002, « Renforcer l'Organisation des Nations Unies ». Faisons maintenant le point de ce qui a été accompli.

Toutes les initiatives du Secrétaire général ont un objectif commun : rationaliser le fonctionnement interne du système des Nations Unies, afin de s'assurer que les ressources disponibles sont dépensées le plus efficacement possible dans l'optique des objectifs de l'Organisation. Il nous faut donc déterminer si le Secrétaire général a réussi à améliorer sensiblement l'efficacité interne de l'Organisation des Nations Unies depuis 1997. Prenons les progrès accomplis dans certains des principaux domaines abordés dans les rapports du Secrétaire général.

S'agissant de la rationalisation du système des Nations Unies, aujourd'hui, l'Organisation a une structure plus logique. Les départements ont été regroupés, des thèmes communs ont été identifiés et la création de liens systémiques, tels que le Conseil des chefs de secrétariat, a amélioré les communications au sein d'une vaste Organisation.

Au niveau des pays, de nombreuses activités auparavant séparées ont été regroupées grâce à la mise en commun des bureaux et grâce à une position plus forte du Coordonnateur résident. De plus en plus, l'Organisation utilise des outils communs, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays.

S'agissant des opérations de maintien de la paix, on s'oriente davantage vers des processus de planification plus clairs, plus brefs, visant à améliorer le déploiement des opérations de maintien de la paix. Toutefois, d'autres améliorations sont nécessaires.

Dans le domaine des droits de l'homme, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a pris des initiatives pour améliorer sa gestion interne ainsi que les services qu'il fournit aux États Membres. Protéger, promouvoir et appuyer les droits de l'homme au niveau des pays demeure une priorité. L'Union européenne appuie pleinement les efforts du Haut Commissariat en vue de renforcer les initiatives des Nations Unies au niveau des pays en matière de droits de l'homme sur la base d'Action 2 du rapport du Secrétaire général « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement ».

Nous saluons les efforts déployés par les organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme afin de rationaliser les procédures de présentation de rapports. L'importance d'une Commission des droits de l'homme efficace, organe prééminent pour la protection et la protection des droits de l'homme, est cruciale, notamment en raison des nouvelles menaces, des nouveaux défis et des changements.

S'agissant de la gestion des ressources humaines, des mesures telles que l'amélioration de la planification des ressources humaines et l'amélioration de l'adaptabilité, pour le Secrétaire général, du tableau des effectifs vont clairement dans le sens d'une meilleure gestion de l'atout le plus précieux de l'Organisation : son personnel.

S'agissant du cycle budgétaire, par petites étapes, nous avons constaté des adaptations dans le complexe processus budgétaire. Lentement mais sûrement, le processus budgétaire devient plus apte à faire correspondre l'affectation des ressources de l'Organisation avec ses priorités. L'adaptation des principes de la budgétisation axée sur les résultats est un autre changement positif.

Tout cela est encore en chantier. Il y a encore beaucoup de chevauchements dans les activités des organes de l'Organisation, pris séparément. Au niveau du Siège, la planification intégrée demande encore de nettes améliorations. Le niveau de coopération de l'Organisation sur le terrain varie fort selon le pays et beaucoup d'instruments de gestion des ressources humaines demeurent archaïques. Plusieurs

changements nécessaires dans le cycle budgétaire se font attendre depuis longtemps. Les préoccupations de l'Union européenne sur nombre de ces questions sont bien connues de tous.

Cependant, il faut être franc. Il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons avancé plus loin que beaucoup d'entre nous dans cette salle ne l'auraient escompté il y a plusieurs années. Le fait qu'une grande partie du travail reste à faire peut être imputé à l'indécision de la part des États Membres. Nous ne pouvons nous en remettre uniquement au Secrétaire général pour faire cette réforme. Beaucoup de ses propositions auraient pu être des étapes importantes pour l'Organisation, mais nous, États Membres, semblons trop souvent préférer le plus petit dénominateur commun.

C'est à présent à nous, États Membres, d'appuyer et de maintenir l'élan de la réforme. Nous ne pouvons pas nous embourber dans des débats sans fin. Le Secrétaire général a fait sa part; nous ne devons pas rester à la traîne. La balle est dans notre camp.

L'Union européenne reste fermement centrée sur le processus de réforme. Cette année, plusieurs problèmes institutionnels importants nous attendent. Nous devons d'abord prendre des décisions sur un remaniement qui pourrait être de grande ampleur, des politiques de l'Organisation en matière de sécurité et de protection, tant au Siège et sur le terrain. L'Union européenne attend le rapport du Secrétariat sur la sécurité et nous appuierons les améliorations pertinentes des mesures de sécurité.

Deuxièmement, nous devons approuver le nouveau cadre stratégique biennal, qui permettra de mieux lier les ressources aux priorités de l'Organisation.

Troisièmement, nous devons essayer d'améliorer la gestion des ressources humaines. Une plus grande mobilité du personnel, l'amélioration de la gestion, la clarification des arrangements contractuels, l'équilibre entre les sexes, le renouvellement des effectifs sont quelques-unes des questions importantes pour l'Union européenne.

J'ai déjà affirmé que nous, les États Membres, devons jouer un rôle actif dans le renforcement des Nations Unies. Je voudrais aborder quelques questions de caractère intergouvernemental, en particulier celles

liées à la revitalisation de l'Assemblée générale elle-même.

L'Union européenne appuie pleinement les changements convenus dans les résolutions S/58/126 et 58/316. Nous rendons hommage à la détermination du précédent Président de l'Assemblée générale, M. Julian Hunte, et nous nous en remettons pleinement à votre direction, Monsieur, dans la poursuite de cette tâche importante.

La résolution 58/316 a clairement identifié le travail qui reste à entreprendre et à terminer durant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Les principales tâches qui nous attendent sont les suivantes. D'abord, nous devons continuer à rationaliser les ordres du jour des principaux comités par la biennalisation, triennalisation, le regroupement des points ou leur élimination. Des recommandations devront être faites à l'Assemblée générale en séance plénière. Une décision devra être prise avant le 1^{er} avril 2005. Les Bureaux ont une grande responsabilité dans l'avancement du processus. Le Bureau a un rôle directeur à jouer pour faire en sorte que l'Assemblée générale puisse prendre une décision d'ici avril 2005.

Deuxièmement, les méthodes de travail du Bureau doivent être améliorées. Encore une fois, des recommandations doivent être faites à l'Assemblée en vue d'une décision d'ici avril 2005. Le Bureau devrait jouer un rôle plus actif dans la conduite et le suivi du déroulement effectif de l'Assemblée.

Troisièmement, il faut alléger davantage le fardeau de la documentation. Il devrait y avoir des rapports de base qui fassent ressortir les principaux thèmes ouverts au débat. Cela est essentiel si l'on veut que toutes les délégations puissent traiter efficacement toutes les questions soumises à l'Assemblée. Le Bureau a été prié de faire des recommandations à l'Assemblée générale.

Quatrièmement, l'Assemblée générale devra redoubler d'effort pour rationaliser l'ordre du jour de la plénière. Quelques modestes initiatives ont été prises, il nous faut des décisions plus audacieuses.

Cinquièmement, et pour conclure, l'Union européenne estime que cette session de l'Assemblée générale devrait rationaliser le nombre et la longueur des quelque 300 résolutions annuelles, afin de donner plus d'impact à l'Assemblée générale.

L'Union européenne est prête à vous appuyer sans réserve, Monsieur le Président, en vue d'obtenir des résultats concrets dans le domaine de la revitalisation de l'Assemblée. Nous appelons à un processus transparent mais clairement pragmatique qui conduira à des résultats visibles et effectifs.

Bien sûr, la réforme et la rationalisation de l'Assemblée générale ne sont qu'une partie du renforcement du système intergouvernemental. En ce qui concerne le Conseil de sécurité, l'Union européenne estime qu'il y a besoin d'une réforme de grande ampleur, qui rendrait le Conseil plus représentatif, plus efficace et plus démocratique.

Je voudrais maintenant aborder mon troisième thème, le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/58/817).

Les questions de politique mondiale ne sont plus l'apanage des gouvernements. L'Union européenne se félicite donc du rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile qui constitue une importante contribution au débat en cours sur la question de savoir comment il est possible de donner à la société civile de plus grandes possibilités de contribuer à l'action des Nations Unies. L'Union européenne remercie le Secrétaire général pour son récent rapport en réponse au rapport (A/59/354) du Groupe présidé par M. Fernando Henrique Cardoso. L'Union européenne s'accorde avec le Secrétaire général à penser que le monde est devenu très différent de ce qu'il était lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a près de 60 ans.

Afin de relever les défis du XXI^e siècle, l'ONU doit s'ouvrir au monde extérieur. Elle doit s'ancrer dans la réalité. Rien ne peut plus servir cet objectif qu'une plus grande interaction avec la société civile.

L'Union européenne salue la large vision du Groupe, et pense que les propositions du Groupe et du Secrétaire général constituent une bonne base de discussion. Nous sommes en faveur de formes novatrices d'interaction avec la société civile, notamment la tenue d'auditions avant la formulation de politiques générales de grande portée. Ces auditions devront être centrées, afin d'apporter matière à nos débats. Nous devons également examiner la possibilité d'autoriser les ONG à participer à certains débats de l'Assemblée générale.

Nous partageons l'opinion du Groupe l'idée que le processus d'accréditation des ONG a besoin d'être rationalisé. L'Union européenne voit quelque avantage à introduire des éléments de plus de cohérence et de prévisibilité dans le processus d'accréditation des organisations non gouvernementales aux différents organes et conférences des Nations Unies, avec une sélection préalable des demandes formulées par les ONG de la part du Secrétariat. Nous verrons avec satisfaction l'Assemblée générale jouer un rôle dans ce processus.

L'Union européenne appuie l'appel du Groupe à une plus grande participation des organisations de la société civile des pays en développement. Nous pensons que les mécanismes de financement existants devraient être examinés de plus près, de manière à améliorer leur participation. Compte tenu de ce qu'ont apporté à juste titre les organisations de femmes à ce jour, leur participation mérite d'être davantage encouragée.

L'Union européenne se félicite des mesures déjà prises par le Secrétaire général pour renforcer l'ouverture de relations les ONG au niveau des pays. Nous saluons la proposition du Secrétaire général d'élargir le Bureau pour les partenariats. Cette proposition mériterait, à notre avis, d'être étudiée plus avant.

L'Union européenne attend un débat constructif sur le rapport du Groupe, et un résultat qui permettra d'améliorer efficacement les relations entre les Nations Unies et la société civile. La société civile et les autres parties prenantes mentionnées dans le rapport devraient avoir la possibilité de faire part de leurs vues et de leurs observations dans ce débat.

En conclusion, je voudrais souligner que l'Union européenne est décidée à contribuer de manière active et constructive au processus complet de réforme des Nations Unies. Comme nous l'avons indiqué, améliorer l'efficacité et l'efficacité des organes politiques et processus des Nations Unies est une priorité pour l'Union européenne.

Nous soulignons la nécessité de renforcer les institutions des Nations Unies. Nous souhaitons honorer les engagements contenus dans le Chapitre VIII de la Déclaration du Millénaire. Il y a manifestement une occasion à saisir pour le changement et l'amélioration – une occasion qui ne demeurera pas indéfiniment. La réunion de haut niveau

de septembre 2005 pourrait sans doute être un moment décisif pour un changement important. Nous mériterions à juste titre les reproches si nous laissons passer cette occasion.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prendre la parole au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie dans ce débat conjoint sur le point 52 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et sur le point 54 « Renforcement du système des Nations Unies ». À cet égard, je souhaiterais au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie me joindre à l'Union européenne pour remercier très sincèrement notre amie la Vice-Secrétaire générale de l'utile introduction qu'elle a faite ce matin sur le Rapport Cardoso.

Monsieur le Président, les efforts de votre prédécesseur, Julian Hunte, ont aidé à insuffler une nouvelle énergie au processus de revitalisation de l'Assemblée générale qui, à vrai dire, n'avait pas été très fructueuse ces dernières années. Deux résolutions ont été adoptées, comme le savent les membres, qui contiennent quelques mesures utiles et certains principes de grande valeur, mais il nous faudra faire encore avancer le processus pendant la cinquante-neuvième session, et au-delà, si nous voulons véritablement revitaliser l'Assemblée générale.

Nos délégations l'ont dit maintes fois, la cause principale du malaise que ressent l'Assemblée est un ordre du jour surchargé, périmé, répétitif et souvent non pertinent. La décision prise dans notre dernière résolution de remanier l'ordre du jour en fonction des priorités du plan à moyen terme est riche de promesses et peut nous aider à restructurer notre travail de manière à ce que l'Assemblée gagne en efficacité et en pertinence dans l'intérêt de tous les États Membres. Il faudrait que les grandes commissions fassent preuve de rigueur et d'audace dans la formulation de recommandations visant la rationalisation des points de l'ordre du jour avant le 30 avril 2005. Elles devraient balayer les débris du passé et faire de la place pour les problèmes contemporains auxquels nous sommes tous confrontés.

Nous devons également nous efforcer cette année d'endiguer l'énorme flot de documents. Tout le monde semble d'accord pour dire que l'Organisation des Nations Unies produit beaucoup trop de documents – à la demande des États Membres – et que grand nombre

d'entre eux ne sont jamais lus, nous n'avons cependant encore rien fait à cet égard. L'idée que les présidents de l'Assemblée générale et des grandes commissions regroupent les demandes d'établissement de rapport à la fin de chaque session mérite d'être essayée, et chacune des grandes commissions devrait limiter la quantité de documents qu'elle demande. Elles pourraient étudier la question conjointement lors de l'examen de l'ordre du jour. Les mêmes dispositions devraient s'appliquer également au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires.

Enfin, nous devons recourir au Bureau pour administrer plus rigoureusement et plus efficacement les travaux de l'Assemblée générale. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont membres du Bureau à la présente session et nous nous réjouissons de prêter notre concours à cette tâche.

Le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie saluent les efforts du Secrétaire général et de son Groupe sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile visant à élargir et à renforcer la relation entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

À mesure que se sont amplifiées leur champ d'action et leurs responsabilités aux niveaux mondial et local, les organisations de la société civile sont devenues des acteurs de plus en plus importants possédant le savoir-faire, l'enthousiasme et des réseaux couvrant toute l'étendue des questions à l'ordre du jour mondial. La participation des organisations non gouvernementales aux processus intergouvernementaux peut mener à de meilleures décisions, à un élargissement du rayon d'action et à une mise en œuvre plus efficace, et la collaboration avec les organisations non gouvernementales sur le terrain est essentielle à la réalisation de nos objectifs communs de développement, d'aide humanitaire et de paix et de sécurité.

Par conséquent, nous sommes de tout cœur avec le Secrétaire général lorsqu'il pense que l'Organisation des Nations Unies et ses principaux organes bénéficieront d'une interaction accrue avec la société civile, et il est opportun d'envisager la manière dont l'Organisation peut le mieux y parvenir au lieu de continuer, comme nous le faisons actuellement, à procéder au cas par cas.

Nous envisageons avec plaisir le moment d'examiner en détail les propositions contenues dans le

rapport et vous serions reconnaissants, Monsieur le Président, de vos conseils sur la manière dont nous allons procéder. Pour le moment, je souhaiterais simplement faire des observations sur quatre des propositions dont nous avons été saisis.

Premièrement, la proposition du Secrétaire général de permettre à des ONG de participer aux travaux de l'Assemblée générale pourrait constituer une nouvelle étape sur la voie de la revitalisation. Sans nous détourner du caractère intergouvernemental essentiel de l'Assemblée, un dialogue plus généralisé avec les organisations non gouvernementales dans un cadre formel et informel serait utile. Bien sûr, il faudrait définir soigneusement les droits et les responsabilités que nous accorderions à ces organisations. Je prends tout particulièrement note des remarques de la Vice-Secrétaire générale à cet égard.

Deuxièmement, la proposition pour un processus d'accréditation unique, qui conférerait un rôle accru au Secrétariat pour filtrer les candidatures en vue d'un examen intergouvernemental, serait une réforme intelligente et bienvenue. Plutôt que de maintenir des normes différentes dans chaque organe intergouvernemental pour la participation des ONG, un système unique serait plus simple et plus efficace. Si l'Assemblée générale devait se voir attribuer la responsabilité de ce processus, alors le Bureau serait l'organe approprié pour exercer ces fonctions.

Troisièmement, nous prenons note des recommandations tendant à renforcer les liens entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, mais, comme l'Union européenne, nous ne sommes pas convaincus que les méthodes proposées soient les plus appropriées pour travailler avec les parlements. Un mécanisme existe déjà sous la forme de relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire et nous pensons qu'il serait plus approprié d'opérer, le cas échéant, dans le cadre des accords existants, plutôt que de créer de nouveaux mécanismes et processus.

Quatrièmement, l'élargissement du Bureau pour les partenariats semble être une bonne initiative institutionnelle pour élargir les relations avec les organisations non gouvernementales et nous attendons avec intérêt l'occasion d'examiner les détails de la proposition dans le budget 2006-2007.

Le renforcement de l'Organisation des Nations Unies est bien entendu un processus multidimensionnel

et il est utile de rappeler ici qu'il importe de poursuivre les efforts pour rendre le Secrétariat plus efficace, plus productif et davantage orienté vers les résultats.

Les améliorations modestes, approuvées l'année dernière, qui ont été apportées au processus budgétaire sont bien en deçà de celles que le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie estimaient nécessaires, mais nous nous félicitons de constater qu'elles ont aidé le Secrétariat à préparer un plan de travail plus ciblé pour 2006-2007 et que certains doubles emplois ont été éliminés. Cependant, je dois dire que nous avons été déçus – à vrai dire, surpris – que le Comité du programme et de la coordination n'ait pas réussi à se réformer lui-même et qu'il ne soit pas à la hauteur de sa tâche. Nous ne devons pas perdre cette question de vue.

L'inscription au budget en fonction des résultats – une innovation issue du premier cycle de réformes du Secrétaire général – continue de progresser et de ce fait une attention accrue est accordée aux résultats et à l'exécution. Deux mesures sont nécessaires pour l'améliorer encore. Premièrement, un système de comptabilisation des dépenses permettrait à l'Organisation de relier les résultats aux ressources et de déterminer comment utiliser au mieux les ressources limitées. Deuxièmement, un système amélioré d'évaluation et de présentation de rapports sur l'exécution doit fournir un cadre renforcé pour la justification de l'emploi des fonds, l'amélioration des résultats et une meilleure planification.

Pour terminer, la réforme continue des politiques et des pratiques touchant aux ressources humaines est cruciale pour le renforcement de l'Organisation, et nous devons continuer à consolider et à étendre la réforme entamée il y a quelques années. Le travail de la Commission de la fonction publique internationale sur l'examen des salaires et des conditions, sur le renforcement de l'exécution et sur l'amélioration des capacités de gestion des chefs est cruciale pour garantir que l'Organisation puisse relever les défis qui se posent à elle.

À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Groupe sur le renforcement de la fonction publique internationale et attendons avec intérêt de mettre en pratique ses recommandations pour améliorer la contribution de la Commission de la fonction publique internationale au système des Nations Unies.

M. Baali (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés relatif à la réforme du système des Nations Unies et à la revitalisation de l'Assemblée générale. Je vais limiter mon intervention ici à la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés aimerait exprimer une fois de plus sa satisfaction au Président sortant de l'Assemblée générale pour son impulsion et son engagement en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. De fait les résolutions 58/126 et 58/316 – adoptées par l'Assemblée générale le 19 décembre 2003 et le 1^{er} juillet 2004 respectivement – représentent un pas important vers de nouvelles améliorations de fond permettant, à terme, une véritable revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés est convaincu, Monsieur le Président, que sous votre présidence et votre impulsion avisée, les États Membres vont poursuivre leurs efforts pour faire progresser le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Le Mouvement aimerait rappeler que ce processus continu est destiné à renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée et à en améliorer l'efficacité pour en faire l'organe central de l'Organisation, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et au paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire.

Le Mouvement des pays non alignés attend avec intérêt le suivi des dispositions des résolutions 58/126 et 58/316. À cet égard, le Mouvement souligne la nécessité d'assurer la mise en oeuvre effective, intégrale et scrupuleuse de ces résolutions. Le Mouvement souligne que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un processus mû par les États Membres, et qui implique la transparence et une distinction claire entre le rôle des États Membres et celui du Secrétariat. Les consultations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée doivent être ouvertes à tous et tenir compte des vues de l'ensemble des Membres, dont ceux des groupes régionaux et des groupes de négociation.

Le Mouvement des pays non alignés est d'avis que nous devons axer nos travaux de la cinquante-neuvième session sur la poursuite du processus de revitalisation dans le cadre de la résolution 58/316. À

cet égard, le Mouvement des pays non alignés aimerait souligner les points suivants.

Premièrement, concernant la réorganisation des travaux de l'Assemblée générale, le Mouvement souligne qu'il est nécessaire de tenir compte des vues exprimées et des suggestions faites par les États Membres dans le cadre des délibérations tenues au cours de la cinquante-huitième session.

Deuxièmement, concernant l'organisation de l'ordre du jour de l'Assemblée autour de titres correspondant aux priorités du plan à moyen terme ou du cadre stratégique, le Mouvement des pays non alignés aimerait réitérer sa position, à savoir que ce dispositif – qui doit être revu dans son ensemble par l'Assemblée à sa soixante et unième session – existe uniquement aux fins d'illustration et ne préjugera ni n'influencera négativement le mode d'organisation et de réalisation des travaux de l'Assemblée, particulièrement pour ce qui est du format des sessions, de la façon dont les points de l'ordre du jour sont examinés en plénière et dans les autres séances et de la façon dont les projets de résolutions sont présentés et dont les décisions sont prises les concernant.

Troisièmement, concernant les pratiques et méthodes de travail des grandes commissions, le Mouvement des pays non alignés souligne que toutes les grandes commissions doivent appliquer le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 3 de la section C de l'annexe à la résolution 58/316, et que tous les États Membres doivent être activement associés au processus de mise en oeuvre des différentes dispositions de cette Section, dont le paragraphe 3 a), qui prévoit que « chaque grande commission accordera une attention particulière à la rationalisation de ses futurs ordres du jour ... et présentera des recommandations à l'Assemblée générale réunie en plénière aux fins de décision le 1^{er} avril 2005 au plus tard ».

Finalement, concernant la documentation, le Mouvement est d'avis que les futures discussions sur cette question doivent tenir compte de l'application du paragraphe 7 de la résolution 58/126 et du paragraphe 20 de la résolution 57/300 et du principe de la fourniture nécessaire d'informations appropriées et suffisantes, comme convenu par les États Membres. Le Mouvement des pays non alignés veut croire, Monsieur le Président, que sous votre présidence, l'Assemblée générale poursuivra ses efforts pour assurer la pleine

mise en oeuvre des dispositions des résolutions 58/126 et 58/316, dont celles qui ont trait aux relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, et qui figurent à la section A de l'annexe à la résolution 58/126, pour permettre à l'Assemblée de jouer efficacement le rôle de « principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies », que lui associe la Déclaration du Millénaire.

Sachant que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un processus continu dont le principal objectif est de rétablir l'autorité de l'Assemblée, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance du paragraphe premier de l'annexe à la résolution 55/285, qui stipule que :

« L'amélioration des procédures et des méthodes de travail de l'Assemblée n'est qu'un premier pas sur la voie de changements qui porteront davantage sur le fond et déboucheront sur la revitalisation de l'Assemblée. »

Le Mouvement des pays non alignés estime que d'un point de vue méthodologique, il serait plus indiqué de se concentrer au cours de la présente session sur la mise en oeuvre des résolutions 58/126 et 58/316 et de traiter à titre prioritaire toutes les questions en suspens.

À sa soixantième session, l'Assemblée générale passera en revue l'ensemble de la question dans le cadre de son examen du rapport complet sur la question demandé au Secrétaire général au paragraphe 3 de la résolution 58/316. Ce sera pour les États Membres l'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé et d'envisager les nouvelles mesures qui leur semblent nécessaires pour faire progresser la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés vous assure, Monsieur le Président, de tout son soutien dans votre entreprise de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de Rio : l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Guyana, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine, l'Uruguay, le Venezuela, et mon propre pays, le Brésil. Pour le Groupe, la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une priorité, selon ce qu'en ont décidé les présidents de

nos pays membres lors de leur sommet de Cuzco, au Pérou. Compte tenu de ce mandat, le Groupe de Rio a pris une part active au processus de négociation menant à l'adoption des résolutions 58/126 et 58/316.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, la satisfaction de notre Groupe pour ses efforts tenaces et dévoués qui ont permis de donner un nouvel élan au processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée et ont contribué de façon capitale au succès obtenu. Grâce à son engagement sans faille pour cette cause, nous avons pu entre autres choses poursuivre l'effort de biennalisation et de triennalisation de l'examen des points de l'ordre du jour de l'Assemblée, avancer la date des élections des bureaux des grandes commissions et organiser l'ordre du jour autour des priorités du plan à moyen terme. Nous sommes convaincus que sous votre présidence, nous serons en mesure de faire de nouveaux progrès dans ce processus, qui est une part essentielle de la réforme globale du système des Nations Unies. L'Assemblée générale doit retrouver l'espace qu'elle a perdu.

En dépit de tous les efforts déployés à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, il n'a pas été possible de s'entendre sur l'une des principales propositions à l'examen, à savoir, la meilleure façon pour les grandes commissions de tirer parti du temps disponible durant la session de l'Assemblée. Compte tenu, notamment, des restrictions imposées à la reconvoque des sessions des grandes commissions et des réticences rencontrées à l'idée que certaines des grandes commissions tiennent leur session au printemps plutôt qu'à l'automne, il s'est avéré impossible de trouver un consensus. La résolution 58/316 a, toutefois, permis de maintenir la question à l'ordre du jour de l'Assemblée et, tout comme par le passé, le Groupe de Rio continuera activement à rechercher la possibilité de répartir plus efficacement le temps disponible pour les séances des grandes commissions.

Le paragraphe 5 de la partie B de l'annexe à la résolution 58/126 fait observer,

« L'Assemblée gagnerait à contracter son ordre du jour, de façon à pouvoir examiner à fond toutes les questions et afin que ses décisions puissent avoir un plus grand impact ».

Une option qui pourrait faire l'objet d'une étude plus approfondie est l'idée d'établir une distinction

entre l'ordre du jour général de l'Assemblée générale et son programme de travail pour chaque session spécifique, évitant ainsi la nécessité d'éliminer des questions de l'ordre du jour. Il faut également redoubler d'efforts pour s'assurer que les résolutions adoptées par l'Assemblée soient plus concises, directes et orientées vers l'action, conformément à cette résolution.

L'Assemblée générale doit maintenant s'attaquer à des questions difficiles sur lesquelles il n'a pas été possible de trouver un consensus à la cinquante-huitième session. Les résultats obtenus jusqu'à présent montrent néanmoins qu'en dépit des obstacles rencontrés, il est possible de procéder à des changements ayant une incidence directe sur les travaux de l'Assemblée. Comme l'expérience l'a clairement montré dans le passé, il est d'une importance capitale que le Président dirige les travaux avec détermination et dévouement pour aboutir à des résultats tangibles dans le processus de revitalisation. À cet égard, nous sommes, Monsieur le Président, très satisfaits de vos déclarations.

S'agissant du renforcement du système des Nations Unies, nous sommes saisis du rapport établi par le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, présidé par Fernando Henrique Cardoso, ancien Président du Brésil, ainsi que de celui que le Secrétaire général a établi en réponse. Nous sommes disposés à examiner les propositions énoncées dans les deux documents à la présente session.

Parmi les propositions présentées, nous relevons avec plaisir la décision du Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires pour aider les représentants des organisations non gouvernementales dans les pays en développement à prendre part aux réunions intergouvernementales. Le Groupe de Rio prendra part aux discussions sur cette question, gardant toujours à l'esprit l'objectif de favoriser cette intégration de façon à contribuer au renforcement des travaux de l'Organisation et des autres instances intergouvernementales.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur l'appui indéfectible des membres du Groupe de Rio à vos efforts visant à promouvoir la cause commune de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Rahman (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La question de la revitalisation des travaux de

l'Assemblée générale et du renforcement du système des Nations Unies est à l'examen de l'Organisation des Nations Unies depuis plusieurs années. Des progrès ont été enregistrés, mais, à l'évidence, il y a encore beaucoup à faire.

Certaines considérations générales définissent les limites de l'examen, sous tous ses aspects, de la réforme de l'ONU, qu'il s'agisse de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ou du renforcement du Conseil de sécurité. Suivant un avis extrême les activités de l'ONU ont été essentiellement réduites à trois éléments : maintenir la paix, coordonner l'aide humanitaire et faciliter le processus de mondialisation. D'après un autre avis l'ONU possède aujourd'hui des qualités latentes qui l'ont effectivement rendue indispensable, à commencer par sa composition universelle et sa position exceptionnelle en tant qu'organe central – de fait unique – ayant pour mission de gérer en coopération les problèmes mondiaux.

Une autre série de considérations a trait à la réalisation concrète de ce qui est réalisable – c'est à dire la *realpolitik*. Cela porte sur la question de savoir s'il faut s'engager dans un processus de changement radical, incluant l'amendement de la Charte, ou maintenir le statu quo fondamental par le biais du processus dit de bricolage pour traiter des questions de réforme budgétaire, de rationalisation de l'administration, etc.

Il semblerait que la *realpolitik* soit une force motrice déterminante. Quoi qu'il en soit, le Bangladesh estime que la question de la revitalisation de l'Assemblée générale et du renforcement du système des Nations Unies ne saurait être négligée. Il est vital que nous avançons simultanément dans un certain nombre de domaines. Nous pouvons y parvenir grâce à un effort concerté des États Membres. L'accord sur la nécessité de débattre des points 52 et 54 pris ensemble représente un pas important dans la bonne direction. Nous pourrions envisager des possibilités analogues pour les travaux des grandes commissions en biennalisant, triennalisant, regroupant et éliminant des points de l'ordre du jour. Cela permettrait des débats plus ciblés et approfondis sur les questions pertinentes, débouchant sur des résultats viables.

Nous estimons que la pratique consistant à tenir une « séance de questions » devrait être appliquée de la façon la plus appropriée à toutes les grandes

commissions. Cela favoriserait un échange dynamique et franc entre les représentants, le personnel des Nations Unies, les représentants du Secrétaire général et les rapporteurs spéciaux.

Un élément clef consiste à améliorer l'efficacité du système de prestation des services, en particulier au niveau national. Des mesures appropriées devraient être prises pour mieux gérer les ressources humaines de l'ONU, son processus budgétaire, sa procédure d'achat et son système de contrôle et d'évaluation.

Nous souscrivons pleinement à l'avis selon lequel le malaise actuel dans notre système est dû, en grande partie, à un ordre du jour pléthorique, répétitif et non pertinent, à une charge énorme de documents et à la nécessité de placer sous un angle thématique véritable les questions spécifiques.

La rationalisation devrait être, à notre avis, un processus continu, permettant aux États Membres de recentrer leurs efforts pour tenir dûment compte de l'évolution des réalités. Nous sommes convaincus que le processus en cours permettra à l'Assemblée de devenir le principal et suprême organe délibérant et de décision de l'ONU.

Le Bangladesh cherche systématiquement à contribuer à ce processus dans la modeste mesure de ses moyens. En tant que Président de la Deuxième Commission à la cinquante-huitième session, le Bangladesh a contribué avec les membres du Bureau à la préparation de recommandations aux fins d'assurer une organisation plus pratique et plus cohérente des travaux pour les sessions futures de la Commission, permettant ainsi une meilleure orientation, visibilité et participation. Bon nombre de ces suggestions sont reflétées dans la section C de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale.

Nous estimons qu'afin de renforcer le système des Nations Unies, l'Assemblée générale doit être le centre de coordination de nos activités. Tant la Charte des Nations Unies que la Déclaration du Millénaire font référence à cette position centrale de l'Assemblée.

L'Assemblée générale a adopté à sa cinquante-huitième session une résolution invitant le Conseil de sécurité à soumettre des rapports thématiques spéciaux sur des questions d'intérêt international. Elle a invité le Conseil de sécurité à continuer d'informer régulièrement le Président de l'Assemblée générale sur les travaux du Conseil et a demandé aux Présidents de

l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social de se rencontrer périodiquement afin de renforcer la coopération, la coordination et la complémentarité des programmes de travail des trois organes. Nous exhortons le Président de l'Assemblée générale à appliquer ces recommandations. Nous demandons également un renforcement accru du Bureau du Président de l'Assemblée générale et notamment une augmentation et une meilleure gestion du budget.

L'Organisation des Nations Unies a été témoin d'une évolution tout à fait spectaculaire au cours de plus de cinq décennies. Deux forces ont été prééminentes. La première est la prise de conscience en masse des droits individuels, qui est à l'origine de l'élaboration progressive du droit humanitaire et du renforcement des droits de l'homme. Deuxièmement, les progrès de la science et de la technologie ont permis la libéralisation des forces du marché, la mobilité de la main d'œuvre, des capitaux et des entreprises ainsi que l'interdépendance accrue de tous les pays. Le résultat en a été la mondialisation. Ces forces ont été annonciatrices de l'apparition de nouveaux protagonistes au sein de la communauté internationale : société civile, organisations non gouvernementales, sociétés transnationales et grandes villes. Bref, nous vivons à l'époque des acteurs non étatiques. Il est vital d'évaluer et de saluer leur rôle.

Pour que l'ONU puisse engager des débats de fond sur les questions de développement, nous pensons qu'il est nécessaire qu'elle entretienne une relation saine avec la société civile. Les organisations non gouvernementales disposent aujourd'hui d'un vaste réseau mondial. Elles travaillent avec les gouvernements à pratiquement tous les niveaux du développement et notamment à ceux de la planification et de l'exécution. L'ONU peut certainement tirer profit de l'expérience des ONG.

Nous sommes d'accord avec la recommandation du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354) selon laquelle l'ONU doit essentiellement s'ouvrir plus sur l'extérieur. Cela peut se faire en encourageant de plusieurs façons la participation des différentes parties prenantes aux programmes de développement. Nous pensons que le rôle des ONG dans les activités de l'Assemblée générale, des grandes commissions et du Conseil de sécurité doit néanmoins se limiter à un rôle consultatif.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, le Bangladesh est favorable à une augmentation du nombre des membres du Conseil, aux fins de sa démocratisation et de la prise en compte de l'augmentation du nombre de Membres de l'ONU. Une méthode empirique serait de l'élargir de manière à ce qu'il comprenne 10 % des Membres de l'ONU. Nous pensons que la réforme du Conseil doit être considérée comme un tout et comprendre tant sa composition que ses méthodes de travail. Notre position fondamentale est de nous opposer à la création de nouveaux centres de privilèges et de restreindre l'utilisation du veto, tout en reconnaissant les limitations de cette intention. Nous sommes convaincus que l'objectif fondamental de l'exercice de réforme doit être de renforcer la légitimité, la crédibilité, l'obligation redditionnelle et l'efficacité du Conseil.

Les efforts de réforme et notamment l'élargissement du Conseil ne doivent pas se voir imposer une date limite. Nous pensons que cet élargissement doit être examiné sur la base de critères bien définis, dont les plus importants sont le parcours et les prestations du pays aspirant à être membre. Cela doit être jugé en fonction de l'attachement du pays concerné à l'ONU et de sa contribution à la paix et à la sécurité internationales et non pas simplement de critères de richesse nationale ou de puissance militaire. Cela devrait se traduire en fin de compte par une prise de responsabilités accrues de la part des États Membres, en octroyant des ressources financières et un appui politique aux efforts consentis par l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement durable.

Certains aspects, y compris les antécédents d'un pays en matière de démocratie et de respect des résolutions de l'ONU ainsi que son engagement déclaré en faveur du désarmement doivent également être pris en compte.

Toute réforme du Conseil doit dûment refléter les intérêts des petits pays en développement qui constituent un large bloc numérique à l'ONU et qui ont par conséquent un intérêt vital à ce que le Conseil de sécurité soit efficace. À cet égard, l'appel à la démocratisation du Conseil ne doit pas se limiter au seul principe de représentation régionale. Il doit également comprendre le principe d'un système de roulement des différents groupes économiques, au sein d'un Conseil de sécurité élargi.

Nous savons que l'ensemble de la question de la réforme du Conseil de sécurité est éminemment complexe et ne saurait être résolue de façon parcellaire. L'objectif ultime d'un exercice de réforme doit être d'accroître la crédibilité et la nature démocratique de l'ONU par le biais de ses méthodes de travail, de ses processus décisionnels et de ses délibérations de fond. Cela ne devrait pas se réduire à créer de nouveaux centres de privilèges.

Mme Musiviye (Namibie) (*parle en anglais*) : Vendredi dernier, l'Assemblée générale a conclu un riche débat général au cours duquel un nombre impressionnant de chefs d'État et de gouvernement ont pris la parole. Ils ont collectivement réaffirmé les idéaux, les objectifs et les principes sacrés qui sont ceux de l'ONU ainsi que la nécessité d'une réforme de l'ONU pour réaffirmer le rôle central de l'Organisation face aux problèmes mondiaux.

Il est donc tout à fait approprié que le présent débat conjoint soit le point de départ de nos délibérations en plénière. Ayant eu le rare privilège de présider la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, la Namibie attache une grande importance à ce débat. La revitalisation de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies sont complémentaires et indissolublement liés. La revitalisation de l'Assemblée générale rendra le système des Nations Unies plus efficace. En même temps, un renforcement du système des Nations Unies accroîtra le rôle central de cet important organe.

Je voudrais à mon tour féliciter le Président de l'Assemblée générale à la cinquante-huitième session de son attachement à la revitalisation de l'Assemblée. Son engagement a permis de faire progresser cette importante question. Il est à présent de notre devoir de maintenir le cap et d'emmener ce processus jusqu'à sa conclusion positive. Nous ne doutons pas, Monsieur le Président, que vous saurez faire avancer ce processus et vous pouvez compter sur notre coopération et notre appui à cet effet.

Le représentant de l'Algérie, qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non alignés, a expressément signifié la position du Mouvement. Ma délégation s'associe à la position qu'il vient d'exposer. J'aimerais toutefois faire quelques observations sur certains aspects du processus de revitalisation. L'ordre du jour de l'Assemblée générale est en cours de rationalisation. En fait, ce sont certaines des grandes

commissions qui ont imposé la cadence dans ce domaine. Un débat ciblé entre les États Membres nous permettra d'ailleurs de faire avancer nos travaux sur cette question. En attendant, les dispositions de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, qui sont très claires, nous donnent la marge de manœuvre nécessaire pour vérifier l'utilité et la pertinence de l'ordre du jour remanié de l'Assemblée générale.

Nous pensons que ce qui a fonctionné pour une majorité écrasante d'États Membres pendant le processus de revitalisation devrait continuer de marcher. Par exemple, il conviendrait d'étudier s'il serait utile et nécessaire que chacune des grandes commissions inclue un débat général dans ses travaux. Au fil des années, les délégations les plus petites, comme la mienne, ont vivement plaidé pour le maintien d'un tel débat. Nos arguments portent judicieusement sur nos capacités limitées. Il existe toutefois un aspect tout aussi important que nous avons tous tendance à négliger. Puisque nous délibérons sur la manière de revitaliser les travaux de l'Assemblée, il convient de souligner que les débats généraux des grandes commissions sont essentiels pour les raisons suivantes. Premièrement, ils ajoutent de la teneur à nos travaux; deuxièmement, ils fixent les thèmes centraux des travaux de la session; et, troisièmement, ils donnent le ton général des travaux des commissions. Les débats relatifs aux questions de fond, pour leur part, les circonscrivent, ce qui est utile pour la préparation des projets de résolution.

Nous ne pouvons adopter une méthode unique pour toutes les commissions. D'où l'intérêt de laisser aux États membres des commissions le soin de fixer les modalités de la rationalisation de leurs travaux.

Nous applaudissons aux remarques faites par la Vice-Secrétaire générale dans sa présentation du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du système des Nations Unies (A/59/354) et nous souhaiterions faire les remarques préliminaires suivantes au sujet de certains points des recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

La contribution des organisations non gouvernementales à l'activité de l'ONU est incontestable. De notre point de vue, la participation des organisations non gouvernementales n'est pas une nouveauté, tout au moins au sein de l'Assemblée

générale. Mais leur participation est déséquilibrée, aussi bien du point de vue géographique qu'en termes d'accès au système des Nations Unies. Les membres conviendront avec moi que l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales sont deux questions distinctes.

Ma délégation ne partage pas l'avis du Groupe sur les mérites d'un système unique d'accréditation. Certes, nous devons continuer de chercher des moyens plus efficaces de conduire nos activités avec la participation de tous les partenaires concernés. Mais, pour ce faire, nous devons chercher à définir si, en réalité, le problème tient aux commissions ou aux organisations non gouvernementales ou bien s'il procède de l'érosion apparente du caractère intergouvernemental de notre Organisation.

Nous sommes d'avis qu'en examinant la responsabilité des organisations non gouvernementales, il convient de prendre en considération les spécificités de celles qui sont issues des pays en développement. Il a été dit, à juste titre, que chaque organe de l'ONU nécessitait différentes réformes ou processus de renforcement. Au niveau des pays, par exemple, il importe de tenir compte des réglementations nationales. Il n'est pas possible d'uniformiser la participation des organisations non gouvernementales dans les activités opérationnelles menées au niveau national. Si les lignes directrices peuvent être communes, les modalités de fonctionnement doivent nécessairement tenir compte des réalités des pays concernés.

Il ne fait aucun doute que les capacités des organisations non gouvernementales, en particulier de celles provenant de pays en développement, ont besoin d'être consolidées pour compléter les actions des gouvernements dans le domaine du développement. Mais il ne faut pas pour autant oublier que l'obstacle à la réalisation des objectifs de développement ne réside pas dans l'absence d'une coordination efficace entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales, mais dans l'absence de ressources. L'idée d'un fonds d'affectation spéciale mérite d'être étudiée. Cependant, compte tenu de l'insuffisance de ressources consacrées au développement, ne serait-il pas plus judicieux de faire en sorte que ce fonds spécial contribue également à compléter les efforts des gouvernements dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple? Le mot clef étant ici « compléter ».

Comme je l'ai dit plus tôt, l'apport des organisations non gouvernementales à l'activité de notre Organisation est incontestable et bien établi. Cela dit, si nous nous félicitons de leur participation constante, nous ne saurions transiger à propos de la nature intergouvernementale de notre Organisation, qui découle de la Charte.

Pour terminer, la revitalisation de l'Assemblée générale constitue un moyen pour parvenir à une fin. À la précédente session, le Mouvement des pays non alignés a présenté un projet de résolution, adopté en tant que résolution 58/317, pour réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion de la coopération internationale. Tout en essayant de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, nous devons définir la manière de renforcer le rôle de l'Assemblée à cet égard. Ce n'est pas en nous contentant d'améliorer le mode de fonctionnement de l'Assemblée générale que nous lui conférerons une place centrale. Il est peut-être bientôt temps que nous nous penchions sur l'autorité exercée par le principal organe délibérant et représentatif de l'ONU.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vous félicite de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il est particulièrement gratifiant de voir un fils distingué de l'Afrique présider cet organe à une session aussi importante. Je souhaite vous assurer de toute la coopération de l'Afrique du Sud pendant cette année.

Permettez-moi de remercier et de féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Julian Hunte, de sa gestion efficace de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais rendre un hommage spécial au Ministre des affaires étrangères Hunte pour les efforts qu'il a déployés concernant l'un des points inscrits à notre ordre du jour aujourd'hui, à savoir la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Je souscris également à la déclaration prononcée par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation est pleinement résolue à améliorer les méthodes de travail et l'efficacité de l'Assemblée générale, tant en ce qui concerne ses commissions que

la plénière. Nous pensons que l'objectif de la réforme envisagée est d'améliorer l'efficacité et la teneur des travaux de ces organes. Ces dernières années, notre délégation a eu l'honneur de contribuer à faciliter le déroulement du processus de revitalisation. Durant cette période, nous avons vu les États Membres prendre des décisions sur un certain nombre de questions qui ont déjà apporté une amélioration sensible au travail de notre Organisation. Il existe désormais une date fixe pour l'ouverture du débat général chaque année. Le Président de l'Assemblée ainsi que les Présidents et autres membres du bureau des grandes commissions sont élus à l'avance de manière à ce qu'ils puissent se préparer à leurs fonctions à temps. Le Bureau de l'Assemblée générale participe également aux débats et aux prises de décision relatives au processus de revitalisation, ce qui lui confère un rôle constant dans le processus visant à renforcer l'Assemblée.

Au cours de sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 58/316, pour laquelle les États Membres ont été en mesure de s'entendre sur les réformes supplémentaires à entreprendre pour revitaliser les travaux de cet organe. Ils ont entre autres décidé de programmer les séances plénières le lundi et le jeudi, afin d'organiser les travaux pour l'ensemble de la session de l'Assemblée générale de manière plus prévisible. Cette décision a également permis aux commissions de mieux structurer leur calendrier de séances afin d'éviter toute incompatibilité avec celui de la plénière. En outre, certaines commissions ont commencé à mettre en œuvre certaines des propositions contenues dans la résolution en vue d'améliorer leurs travaux. Nous attendons avec intérêt de pouvoir, dans les prochaines semaines, comparer les expériences des différentes commissions en matière de revitalisation, afin de pouvoir diffuser et reproduire les meilleures pratiques, lorsque cela est possible.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire si nous voulons que l'Assemblée corresponde à la description faite dans la Déclaration du Millénaire et soit « le principal organe délibérant et représentant de l'Organisation des Nations Unies » (résolution 55/2, par. 30).

L'une des autres questions importantes soulevées par la résolution 58/316 est celle de la documentation, et en particulier du volume de celle-ci. Nous pensons que la documentation a un impact direct sur les travaux

de l'Assemblée générale et de ses commissions, et ma délégation est prête à prendre part aux discussions sur ce point.

En ce qui concerne le renforcement de l'ONU, nous voudrions remercier le Secrétaire général du rapport qu'il a préparé en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, qui était présidé par l'ancien Président du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso.

L'Afrique du Sud attache une très grande importance au rôle et au concours qui a été et pourra être celui des ONG et les autres éléments de la société civile ont et peuvent jouer dans de nombreux aspects de la société. Pour cette raison, nous pensons que ces organisations ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit d'analyser, d'évaluer et de modeler le monde dans lequel nous vivons, et cela à tous les niveaux. Il est donc essentiel pour l'ONU d'améliorer sa coopération avec cet important secteur de la société. Nous estimons que le rapport du Secrétaire général contient un certain nombre de suggestions concrètes et utiles qui devraient être développées plus avant.

Même si cela va de soi, nous partageons la position du Secrétaire général lorsqu'il insiste à nouveau sur la nature intergouvernementale de l'ONU, où les décisions sont prises par ses États Membres. Toutefois, les États Membres devraient être en mesure de tirer parti des meilleures et des dernières informations sur lesquelles fonder leurs débats et leurs décisions; le concours de la société civile peut être déterminant à cet égard. La société civile continue de mettre l'accent sur certains thèmes et d'initier le débat sur d'importants problèmes, tant au niveau local, national que mondial. Conscient de cela, nous pensons qu'il faudrait trouver les moyens de tirer au maximum parti de la contribution que la société civile peut apporter aux travaux de l'ensemble des organes de l'ONU, y compris l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Me référant à mon expérience en tant que Président des Groupes consultatifs spéciaux sur la Guinée-Bissau et sur le Burundi, créés par le Conseil économique et social, je peux affirmer que notre interaction avec la société civile dans ces pays a grandement aidé le Conseil économique et social à comprendre les défis auxquels ces pays étaient confrontés ainsi que les différentes approches possibles

dans le cas des pays qui sortent d'un conflit. Je me félicite donc de voir que lors de sa récente visite en Afrique de l'Ouest, la mission du Conseil de sécurité a mis un point d'honneur à rencontrer les organisations de la société civile des pays où elle s'est rendue, ainsi que le mentionne le rapport du Secrétaire général.

Si ces échanges au niveau national sont extrêmement utiles, il n'est, bien entendu, pas possible d'obtenir des organisations de la société civile issues de pays en développement le même degré de participation aux travaux de l'ONU ici à New York. Nous nous félicitons donc de constater que le Secrétaire général va créer un fond d'affection spéciale pour offrir un appui financier aux ONG des pays en développement et leur permettre ainsi d'assister aux réunions de l'ONU. Nous espérons que les donateurs contribueront de manière généreuse à ce fonds, car il représente un moyen concret de prouver l'importance que nous attachons à l'apport de la société civile.

Nous avons tous vu la contribution importante que les organisations de la société civile peuvent apporter aux travaux de l'ONU lors des sommets et des réunions de haut niveau. Cela a été, une nouvelle fois, très clairement démontré à Johannesburg lors du Sommet pour le développement durable, où la société civile a pris part à la fois au processus préparatoire et au Sommet lui-même. Depuis le Sommet de Johannesburg, la société civile a continué d'enrichir de manière appréciable les débats et les discussions sur la façon d'appliquer le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

Le Secrétaire général a également insisté sur la nécessité de trouver le moyen de réexaminer l'accréditation des organisations non gouvernementales afin d'optimiser leur participation au travail de l'ONU. Ma délégation estime qu'il s'agit d'une question importante et nous attendons avec intérêt de pouvoir procéder à un échange d'idées avec d'autres délégations sur cette question.

Pour terminer, le fait que nous examinons la question de la revitalisation de l'Assemblée générale et du renforcement du système des Nations Unies ensemble est un aveu qu'il reste encore beaucoup à faire. L'accord auquel nous sommes parvenus avec la résolution 58/316, semble indiquer un consensus sur le fait qu'il nous reste encore du chemin à parcourir sur la voie de la revitalisation. Lorsque l'on examine la question du renforcement de l'Assemblée générale, il

est clair qu'il ne se fera pas grâce aux efforts des seuls États Membres. Nous devons maintenir un équilibre entre notre élan pour améliorer les méthodes de travail de l'Organisation et les discussions sur les questions de fond concrètes que nous devons traiter dans les commissions et à la plénière. Ma délégation est persuadée que ce sera bien le cas alors que nous continuerons de nous pencher sur ces questions durant les mois à venir.

M. Aboul Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et souscrire au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile. Nous voudrions, une fois encore, exprimer notre satisfaction à l'égard du rôle qu'a joué le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, pour orienter les consultations qui ont conduit à l'adoption des résolutions 58/126 et 58/316 de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons également de pouvoir travailler sur ces questions avec vous, Monsieur le Président, lors de la présente session.

L'Égypte est convaincue que l'objectif principal de la revitalisation de l'Assemblée générale est un objectif essentiel, à savoir garantir que, dans les domaines pertinents, l'Assemblée générale joue effectivement son rôle d'organe principal de l'ONU.

Il s'agit d'un objectif que nous ne devons jamais oublier. L'Égypte est fermement convaincue que la revitalisation de l'Assemblée générale ne doit ni être court-circuitée ni être limitée à une simple rationalisation de ses procédures de travail. Alors que nous accordons une grande importance à cette question, nous pensons néanmoins qu'il nous faut examiner la question des relations de l'Assemblée générale avec les autres organes de l'ONU et développer ces relations afin de parvenir aux formules aptes à renforcer l'autorité, l'efficacité et le rôle de l'Assemblée générale.

À sa soixantième session, l'Assemblée générale examinera la question de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et de la réforme globale de l'ONU, ce qui devrait être une occasion exceptionnelle pour nous de faire avancer notre action internationale collective, de renforcer le rôle de l'Assemblée générale et de consolider le multilatéralisme et la démocratie dans les relations internationales.

C'est pourquoi, le Mouvement des pays non alignés pense qu'au cours de la présente session, nous devrions examiner avec soin l'application globale des résolutions 58/126 et 58/316 et les éléments qui ont déjà été mis en œuvre. Nous pensons que ces travaux devraient être transparents et faire participer pleinement les groupes régionaux et autres groupes de négociations, sur la base du principe que ce sont les États Membres qui ont la responsabilité de réformer l'ONU, et en particulier, de revitaliser l'Assemblée générale. Ceci doit se faire sur la base d'une définition rigoureuse des rôles de tous ceux qui participent aux débats. Nous appuierons vos efforts, Monsieur le Président, et coopérerons avec vous tandis que vous dirigerez avec sagesse les travaux de l'Assemblée, dans un esprit de partenariat et de collégialité afin que ce processus soit fructueux.

Je passe maintenant au renforcement du système des Nations Unies et à ses liens avec la société civile. Nous avons examiné le rapport du Secrétaire général (A/59/354) sur cette question et nous avons écouté attentivement l'exposé présenté aujourd'hui par la Vice-Secrétaire générale. Je voudrais remercier aussi le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile dirigé par M. Cardoso, ancien Président du Brésil. Je remercie également le Secrétaire général. L'Égypte a toujours cherché à renforcer le dialogue avec les ONG, non seulement en raison de leur rôle qui est de refléter la conscience de la société, mais aussi en raison de leur action constructive s'agissant de promouvoir les questions relatives à la société civile pour le bien de tous les peuples.

Compte tenu de l'importance croissante de la question du renforcement du rôle de l'ONU et de ses organes, la délégation égyptienne a examiné le rapport avec soin dans l'optique de sa mise en œuvre. Nous aimerions également comprendre toutes les responsabilités et les conséquences émanant de la mise en œuvre des propositions faites dans le rapport sur le renforcement du système des Nations Unies. Nous voudrions évaluer avec certitude quelles seraient les implications pour nos sociétés et être sûrs que nos actions seront conformes au caractère intergouvernemental de l'Organisation et de sa Charte.

M. Noghes (Monaco) : Monsieur le Président, la Principauté de Monaco se félicite de l'adoption de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale qui constitue un premier pas important en faveur de la

revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, et saisit cette occasion pour saluer le travail accompli par votre prédécesseur dans ce domaine.

La délégation monégasque soutient l'effort de réforme de l'organe au sein duquel tous les États Membres peuvent s'exprimer. Au terme de la résolution 58/126, l'Assemblée générale a réaffirmé que les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire étaient au cœur de ses préoccupations.

La délégation monégasque apprécie grandement à cet effet le nouvel arrangement de l'ordre du jour articulé autour des titres correspondant aux priorités de l'Organisation. La rationalisation de l'ordre du jour en conformité avec le plan à moyen terme pour la période 2002 à 2005 ou le cadre stratégique de l'Assemblée générale donnera aux États Membres l'occasion de concentrer leurs efforts dans les domaines où ils sont les plus compétents. Les petites délégations comme la nôtre pourront ainsi s'efforcer de contribuer de manière plus substantielle aux travaux de l'Assemblée.

Les mesures que nous avons adoptées demeurent néanmoins timides. Le Bureau devrait voir son rôle renforcé en ce qui concerne l'efficacité de l'Organisation, de la coordination et de la gestion de ses travaux. Le caractère représentatif du Bureau offre aux États Membres la garantie que leurs vues sont prises en considération par le Secrétariat.

Nous accueillons avec une grande satisfaction la pratique des débats interactifs et des discussions de groupe au sein des grandes commissions, tout comme celle des séances de questions entre les représentants des États Membres, les responsables des départements et les rapporteurs spéciaux. Ces échanges de vues informels sont en mesure de promouvoir à la fois dynamisme et transparence.

Le sentiment d'urgence qui doit nous pousser à entreprendre les prochaines mesures de revitalisation de notre assemblée est aussi grand que celui qui a conduit, en septembre 2003, le Secrétaire général à créer le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. L'augmentation récente et simultanée de plusieurs menaces non traditionnelles, telles que le terrorisme et la criminalité organisée, la prolifération des armes de destruction massive, d'une part, et les progrès insuffisants ou inégaux de la réduction de la pauvreté d'autre part, nécessitent en effet que l'ONU s'adapte rapidement au

nouveau contexte mondial. À l'instar des personnalités éminentes qui compose ce Groupe, nous devons formuler des propositions audacieuses, définissant un ordre du jour convaincu, c'est-à-dire un ensemble de réponses susceptibles de faire face aux problèmes de ce monde. À nous de conférer à l'Assemblée générale l'autorité qu'elle mérite, et de renforcer le rôle qui lui incombe de représenter la communauté internationale et, fondamentalement, les peuples du monde.

Nous avons pris note des recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile car, comme l'indique le Président Cardoso, sa montée en puissance constitue bien l'un des événements majeurs de notre époque. Nous partageons le sentiment que l'Organisation des Nations Unies devrait accueillir favorablement les contributions des organisations non gouvernementales compétentes dans le cadre de ses délibérations. Nous continuons de penser que nous pourrions éviter la répétition des débats et de certaines résolutions, nous employer à assurer leur mise en œuvre et honorer le suivi des engagements que nous avons déjà pris.

Monsieur le Président, nous sommes persuadés que vous conduirez nos travaux avec succès et que nous accomplirons ainsi des progrès substantiels avant la fin de cette session.

M. Aizaz Ahmad Chaudhry (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale et vous assurer de notre entière coopération pendant votre mandat. Nous voudrions également remercier la Vice-Secrétaire générale de nous avoir présenté ce matin le rapport du Secrétaire général (A/59/354).

Le Pakistan appuie sans réserve les efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale afin d'en renforcer le rôle d'organe délibérant de l'ONU. Toutefois, nos efforts ne donneront pas les résultats souhaités si nous ne nous attachons pas à renforcer l'efficacité de l'Assemblée à rétablir son autorité légitime.

Ainsi, l'année dernière, la délégation pakistanaise avait présenté un ensemble de propositions pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. L'une d'elles, qui n'a rien perdu de sa validité, mérite d'être répétée : renforcer le rôle de l'Assemblée est un exercice politique et non un exercice de procédure. Tous les États Membres doivent faire la preuve de leur volonté et de leur engagement politique pour que

l'Assemblée générale devienne le premier lieu de débat et d'action de l'Organisation des Nations Unies. Les États Membres devront également s'engager à observer et appliquer les résolutions de l'Assemblée.

Le Pakistan s'associe à la déclaration de l'Algérie, au nom du Mouvement des pays non alignés, à propos du point 52 de l'ordre du jour. Nous faisons nôtre l'appel lancé en vue de la pleine application des dispositions des résolutions 58/126 et 58/316. Nous pensons que la prise de décisions par consensus doit être le principe à la base de nos travaux sur les importantes questions à l'examen, notamment la réflexion sur les priorités de l'Organisation dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, la réorganisation de ses travaux et les méthodes de travail des grandes commissions.

Nous voudrions appeler l'attention de l'Assemblée sur une disposition importante de la résolution 58/126, qui appelle à une plus grande interaction entre les Présidents des trois organes principaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que l'amélioration de la coordination et de la cohésion des travaux de ces trois organes permettront d'harmoniser nos tâches et de renforcer le rôle central de l'Assemblée générale, comme l'envisage la Charte et comme l'implique la Déclaration du Millénaire.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des réunions régulières des Présidents des trois organes institués par l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Julian Hunte, afin de discuter des questions communes inscrites à l'ordre du jour des trois organes. Nous voudrions saisir cette occasion pour rappeler la proposition du Pakistan de créer des comités spéciaux composés de membres des trois organes qui examineraient les questions urgentes complexes. Cette idée a déjà été discutée à la réunion des trois Présidents. Nous espérons que cette proposition fera l'objet d'une réflexion plus approfondie dans le contexte d'une revitalisation et d'une plus grande synergie des travaux de ces trois organes de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre du débat sur le point 54 de l'ordre du jour, nous aimerions souligner que le Pakistan attache beaucoup d'importance au renforcement du système des Nations Unies. À cet égard, le Pakistan s'est félicité de la création du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'examiner les principales menaces et les principaux défis à la paix et la sécurité

internationales et de faire des recommandations en vue d'une réponse collective. Nous pensons que le renforcement du système des Nations Unies doit se fonder sur le multilatéralisme coopératif mené essentiellement par l'Organisation des Nations Unies et reposant sur les principes de la Charte des Nations Unies. La réforme de l'Organisation ne doit pas se faire au détriment de ses principes.

Nous donnerons notre avis précis sur les différents aspects de la réforme de l'Organisation au titre des points pertinents de l'ordre du jour. À cette séance, nous voudrions simplement dire que le multilatéralisme coopératif et une Organisation renforcée ne seront possibles que si l'Assemblée générale a la capacité de jouer son rôle d'organe suprême de l'Organisation, auquel les membres des organes à composition plus limitée, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, doivent rendre des comptes. En outre, le renforcement du système des Nations Unies ne pourra pas donner les résultats escomptés tant que l'Organisation des Nations Unies et sa famille d'organisations continueront de se voir privées des ressources financières nécessaires pour accomplir les tâches de plus en plus nombreuses qu'elles se voient confiées.

Nous voudrions maintenant faire quelques observations sur le rapport du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Le Pakistan considère que la société civile fait partie intégrante du tissu politique, social et économique des sociétés contemporaines. La large participation des organisations non gouvernementales est désormais essentielle à une coopération internationale réussie, notamment dans le domaine du redressement socio-économique et de la défense des droits des groupes vulnérables de la société.

Étant donné l'évolution de la société civile ces dernières décennies et sa participation accrue aux activités des Nations Unies, il y a lieu d'examiner à nouveau la structure institutionnelle si nous voulons que cette interaction permette d'établir entre les deux un véritable partenariat. C'est pourquoi, il y a deux ans, la délégation pakistanaise a vigoureusement appuyé la proposition du Secrétaire général contenue dans le rapport A/57/387, de renforcer l'interaction entre l'ONU et la société civile.

Nous avons pris acte des propositions du Secrétaire général en réponse au rapport du Groupe de

personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Ce rapport contient un certain nombre d'idées et de suggestions utiles. Nous pensons toutefois que les changements que nous allons peut-être instaurer doivent être soigneusement étudiés, notamment quant à leurs incidences financières, juridiques et procédurales. Bien que nous étudierons la question plus en détails lors de discussions informelles, nous aimerions à ce stade faire quelques observations générales.

Premièrement, il convient de définir clairement les droits et les responsabilités des ONG pour leur participation à l'Assemblée générale, compte tenu de la nécessité de préserver le caractère intergouvernemental de l'Assemblée. Deuxièmement, le processus d'accréditation doit continuer d'être réglementé sur la base d'un examen et de décisions intergouvernementaux. Nous sommes d'accord pour dire qu'il est nécessaire de simplifier le processus d'accréditation. À cet égard, nous aurions besoin de déterminer si le fait de faire peser la responsabilité de l'accréditation des organisations non gouvernementales sur le Bureau plutôt que sur le Comité chargé des organisations non gouvernementales permettrait d'obtenir l'efficacité souhaitée. Troisièmement, il faut tenir dûment compte des lois, des valeurs et du patrimoine culturel du pays lorsqu'il s'agit de renforcer le rôle de la société civile dans les activités que l'Organisation des Nations Unies dirige dans ce pays. Il importe tout autant de s'assurer que les programmes visant à renforcer la capacité des organisations non gouvernementales au niveau du pays sont entrepris avec la pleine participation des autorités hôtes. Quatrièmement, les initiatives en vue d'une participation accrue des ONG doivent s'accompagner d'une augmentation des fonds plutôt que par une simple redistribution des fonds alloués à des programmes de développement.

Enfin, le Pakistan appuie le renforcement des relations entre l'Organisation et la société civile. Nous pensons toutefois que cet exercice ne doit en aucun cas nuire au caractère intergouvernemental de l'Assemblée ni remettre en cause la primauté des États Membres au sein de l'Organisation des Nations Unies.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Avant toute chose, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est un volet important de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. La délégation chinoise a toujours appuyé la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale en vue d'élargir l'influence de l'Organisation et de promouvoir le multilatéralisme.

À sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité deux importantes résolutions sur la revitalisation de ses travaux qui reflètent pleinement le consensus entre toutes les parties. Nous espérons que sous votre direction, Monsieur le Président, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale demeurera l'une des principales priorités de cette session, que la saine dynamique sera maintenue et que l'on obtiendra d'autres résultats. La délégation chinoise est prête à se joindre à tous les autres membres de l'Assemblée générale pour vous aider dans votre tâche.

Nous sommes d'avis qu'il existe déjà un très bon cadre de base pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. La priorité doit à présent aller à l'application des résolutions 58/126 et 58/316. À cet égard, je voudrais souligner les trois points suivants.

Premièrement, s'agissant du renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale, dans l'annexe à la résolution 58/126, le Conseil de sécurité est invité à soumettre périodiquement à l'Assemblée, pour examen, des rapports thématiques spéciaux sur des questions d'intérêt international et à continuer de s'employer à améliorer la qualité du rapport annuel qu'il doit soumettre à l'Assemblée générale. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine s'y emploiera activement au sein du Conseil.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'amélioration de l'ordre du jour et de la documentation de l'Assemblée générale et des grandes commissions, le Secrétaire général a soumis sans tarder, conformément à la résolution 58/316, un ordre du jour pour l'Assemblée générale, dans le document A/58/864, qui regroupe les points en fonction du plan à moyen terme. Nous lui sommes reconnaissants de ce travail. Nous attendons des grandes commissions qu'elles fassent des recommandations à l'Assemblée sur la rationalisation de leurs ordres du jour avant le 1^{er} avril 2005. Le Secrétariat doit aussi préparer une mise à jour de la note intitulée « Contrôle et limitation de la documentation » et la soumettre au Bureau afin que celui-ci puisse l'examiner et formuler ses

recommandations à l'Assemblée dans les plus brefs délais.

Troisièmement, conformément à la résolution 58/316, le Bureau doit continuer de travailler sur les moyens d'améliorer davantage ses méthodes de travail et soumettre à l'Assemblée des recommandations à ce propos avant le 1^{er} avril 2005. Nous espérons que le Bureau étudiera sans tarder la question et présentera des idées sur la façon d'améliorer ses méthodes de travail, y compris les moyens de rationaliser la procédure d'examen de l'ordre du jour de l'Assemblée en vue d'accroître son efficacité et de la rendre plus performante.

L'année prochaine marque le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale va à cette occasion organiser un sommet pour commémorer cet événement et prendre un certain nombre de décisions sur des questions importantes. Le succès du sommet dépendra du soin apporté aux préparatifs. La cinquante-neuvième session a donc une tâche très importante à accomplir. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale exige non seulement l'application sans réserve des résolutions 58/126 et 58/316, mais aussi que nous examinions méticuleusement d'autres questions pertinentes liées à la réforme de l'ONU.

La délégation chinoise a aussi pris note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la participation de la société civile aux travaux de l'Organisation (A/59/354). Nous remercions le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, dirigé par M. Cardoso, de ses efforts. Nous appuyons l'examen d'une extension de la participation de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, aux travaux de l'ONU. Nous sommes prêts à nous associer à d'autres pour étudier cette question en profondeur, avec un esprit positif et ouvert.

La délégation chinoise estime qu'une participation accrue de la société civile est nécessaire pour que l'ONU se conforme aux exigences de notre époque, et la question doit être étudiée en détail dans le cadre de la réforme de l'Organisation. Les réflexions sur une participation accrue de la société civile doivent tenir pleinement compte des pratiques et de l'expérience très utiles des organisations non gouvernementales qui ont participé aux travaux de l'ONU au cours des 60 dernières années. Il faut aussi

prendre en compte les points de vue des différentes parties compétentes, y compris les organisations non gouvernementales, sur les mesures de réforme à prendre, et celles-ci doivent être appliquées de manière progressive.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale se réunit pour examiner l'une des questions fondamentales de notre époque : le renforcement du système des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale. Le fait que ce point soit abordé tout de suite après la fin du débat général me semble attester de l'importance que vous, Monsieur le Président, attachez à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Je rends hommage à votre initiative à cet égard.

Par sa composition universelle et son mandat très large, l'ONU joue un rôle unique et important, qu'aucune autre organisation internationale ne peut remplir. Toutefois, face aux nouvelles menaces, aux défis émergents auxquels la communauté internationale est confrontée, le système des Nations Unies doit être réformé et renforcé pour préserver sa légitimité et son efficacité. Comme l'a dit le Premier Ministre japonais M. Koizumi dans son allocution lors du débat général le 21 septembre, nous avons besoin d'une ONU forte et efficace; nous devons, en fait, créer une nouvelle ONU pour l'ère nouvelle.

À cet égard, les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement se poursuivent. Leur rapport, annoncé pour décembre, sera l'expression de la sagesse collective des membres du Groupe, qui jouissent d'un profond respect. Nous attendons avec intérêt les analyses pénétrantes du Groupe, ainsi que ses suggestions novatrices quant à des solutions, en ce qui concerne les menaces et défis auxquels nous sommes confrontés. Il reste cependant que la responsabilité des décisions politiques sur les moyens de renforcer le système des Nations Unies revient en définitive aux États Membres. Dès lors, il est impératif que nous, États Membres, commençons à étudier très sérieusement les meilleurs moyens d'améliorer le système des Nations Unies et de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui.

C'est là une tâche dans laquelle nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer. Si nous ne réussissons pas, l'ONU restera à la traîne par rapport à son époque et perdra progressivement sa pertinence en tant

qu'organisation efficace. Nous avons la responsabilité de réformer et de renforcer l'ONU afin qu'elle puisse réaliser ses objectifs face à de nouveaux défis et de nouvelles menaces tels que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, la propagation du VIH/sida et d'autres pandémies.

Les réformes doivent être opérées sur l'ensemble du système des Nations Unies. Le Chapitre VIII de la Déclaration du Millénaire définit les domaines dans lesquels l'ONU doit être renforcée. Entre autres exigences, le rôle central de l'Assemblée générale doit être réaffirmé; nos efforts pour parvenir à une réforme globale du Conseil de sécurité doivent être intensifiés; le Conseil économique et social doit être encore renforcé; et le Secrétariat doit être invité instamment à utiliser au mieux ses ressources. Le Japon estime qu'au cœur de tous nos efforts doit figurer la réforme du Conseil de sécurité. Je préciserai notre position sur chacune de ces questions au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Pour aujourd'hui, j'aimerais évoquer quelques questions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale ainsi qu'aux affaires budgétaires et administratives.

Le Président de la cinquante-huitième session, M. Julian Hunte, considérait la revitalisation de l'Assemblée générale comme l'une des priorités de son mandat. Au cours de son mandat, l'Assemblée a adopté deux résolutions importantes, la 58/126 et la 58/316. Je me félicite de l'adoption de ces deux résolutions, étapes marquantes sur la voie de la revitalisation de l'Assemblée. Il faut maintenant que les États Membres les appliquent scrupuleusement.

Avant l'ouverture de la présente session, nous avons élu le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée générale, ainsi que les Présidents et l'ensemble des bureaux des grandes commissions au début du mois de juin, conformément aux termes de la résolution 58/126. Le transfert de responsabilités entre les bureaux sortants et les nouveaux bureaux s'est déroulé dans le respect des procédures. Les nouveaux responsables ont ainsi pu effectuer tous les préparatifs requis pour l'exécution de leurs fonctions. Je crois qu'ainsi nous avons pris un bon départ dans cette session, en assurant la continuité des débats qui vont se poursuivre et en maintenant la dynamique de réforme.

Au cours des consultations sur ces résolutions, nous avons envisagé la possibilité de reprogrammer

les travaux des grandes commissions et de les répartir sur deux larges périodes au cours de la session. Mais nous avons appris qu'un tel arrangement serait très difficile à mettre en pratique. Il nous a été signalé qu'en raison de l'imbrication du planning de conférences, d'activités et d'événements, à New York et ailleurs, la réorganisation du programme de travail serait une tâche extrêmement compliquée.

Certains États Membres ont aussi fait valoir que les travaux des grandes commissions ne doivent pas être séparés du débat général. C'est un argument qui, à mon avis, n'est pas sans valeur. Afin de réduire la congestion du calendrier de travail, l'ouverture du débat général au début du mois de septembre est, à notre avis, une solution possible qui mérite d'être étudiée.

Ce qu'il y a de plus urgent et de plus important, cependant, est de rationaliser et de simplifier notre programme de travail – un facteur clef dans l'amélioration de l'efficacité de nos travaux. Je suis convaincu que non seulement les délégations de moindre taille, mais aussi toutes les autres, gagneraient à un ordre du jour simplifié et rationalisé.

À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption des deux résolutions traitant en profondeur des questions relatives à l'ordre du jour. J'espère que le nouvel ordre du jour, élaboré sur la base de ces résolutions, nous permettra de mieux organiser nos travaux et d'augmenter notre productivité.

En outre, l'Assemblée générale a conduit un examen de l'ordre du jour – ce qui était indispensable depuis longtemps. Deux points en ont été éliminés, et cela constitue certainement un pas dans la bonne direction. Nous devons poursuivre la rationalisation et la simplification de l'ordre du jour. Chaque grande commission travaillera à rationaliser son propre ordre du jour durant cette session. J'espère qu'elles arriveront à des résultats substantiels et audacieux dans ce domaine.

En vue d'avoir une Organisation des Nations Unies adaptée à la nouvelle ère et de mettre en œuvre sérieusement les activités telles qu'elles ont été décidées, l'Organisation a besoin de l'apport de ressources. Il faut que les États Membres s'engagent fermement à payer la facture des projets et des activités qui sont considérés comme vitaux pour que l'Organisation puisse faire face à de nouveaux défis et menaces.

Cependant, il faut aussi reconnaître qu'il y a des limites aux capacités de paiement des États Membres. Nous devons donc nous assurer que l'ONU rationalise davantage son budget en établissant un ordre strict de priorité dans ses activités. Il est crucial de réaffecter les ressources provenant d'activités périmées à de nouvelles priorités. Il est aussi essentiel que le Secrétariat rende compte aux États Membres de ses besoins en ressources pour chaque activité et de sa performance. Il est aussi important de vérifier si le fardeau est distribué équitablement entre les Membres.

Afin que l'ONU demeure un système efficace de gouvernance mondiale, il faut équilibrer les devoirs et les droits des États Membres. Si l'ONU en venait à être perçue comme en perte de légitimité et d'équité à cet égard, il serait difficile de maintenir le soutien sans réserve des États Membres. Nous pensons d'ailleurs que l'actuel barème des quotes-parts doit être ajusté afin d'être plus équilibré, compte tenu du statut de chaque pays et de son niveau de responsabilité au sein des Nations Unies.

Le renforcement du système des Nations Unies exige le ferme engagement et le dévouement de chaque État Membre. Le Japon est prêt à faire le maximum pour apporter une contribution significative à ce processus.

M. Siv (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont une longue tradition de soutien à la participation de la société civile aux niveaux local, national et international, et en particulier au sein de l'ONU. Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général d'établir le Groupe de personnalités éminentes présidé par le Président Cardoso. Nous saluons le Président Cardoso pour son rôle directeur. Au cours de sa vie publique, il a travaillé à créer un environnement dans lequel la société civile peut s'épanouir; dans sa vie privée, il incarne le pouvoir de la société civile à promouvoir un changement positif.

Nous sommes en train d'étudier de près le rapport. S'il n'est pas possible à l'heure actuelle de répondre pleinement à toutes les suggestions, les États-Unis voudraient présenter leurs réactions préliminaires.

Premièrement, nous sommes absolument d'accord sur le point que les organisations non gouvernementales apportent une contribution précieuse aux travaux des Nations Unies. Les ONG sont les avocats et les agents d'exécution des programmes à tous les niveaux de la société. Elles apportent une

perspective de la base, qui renforce les activités des Nations Unies dans les domaines économique, social et humanitaire. Cependant, nous n'avons pas encore entendu d'argument convaincant en faveur de la thèse qu'il faudrait élargir cette relation du Conseil économique et social à l'Assemblée générale.

Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil économique et social et ses instances subsidiaires ont été – et continuent d'être – le lieu approprié pour le genre de participation avec les organisations non gouvernementales que préconise à juste titre le rapport. Nous pensons que les ONG ont, d'après les dispositions en vigueur, amplement l'occasion de participer aux commissions techniques du Conseil économique et social, ainsi qu'aux conférences des Nations Unies.

Les États-Unis demandent plus de précision quant à la création d'un unique fonds d'affection spéciale pour les organisations non gouvernementales. Cela s'applique en particulier au remplacement des fonds existants et aux questions juridiques et financières qui se poseraient alors.

Tant que les responsabilités ne sont pas transférées du Conseil économique et social à l'Assemblée générale, nous accueillons chaleureusement toute amélioration du processus d'accréditation des ONG. Nous appuyons la proposition d'améliorer le dialogue entre le Secrétariat et les organisations non gouvernementales. Nous encourageons également un engagement au niveau des pays avec les ONG. Les initiatives visant à faciliter l'inclusion et la mise en oeuvre des points de vue locaux dans les commissions techniques doivent être examinées.

À la lumière de ce rapport, nous aimerions réaffirmer notre appui à la participation de la société civile au système des Nations Unies par le biais du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires. Nous pensons avec le Groupe de personnalités éminentes que les partenariats entre les multiples parties prenantes sont un moyen important de relever les défis qui nous attendent. Si nous sommes encore en train d'examiner de manière détaillée les différentes propositions, nous accueillons les efforts faits pour encourager de tels partenariats. En particulier, nous prenons acte en particulier des travaux novateurs de la Commission du développement

durable, dans son rôle central de promotion des partenariats en vue du développement durable.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : La délégation des Philippines est ravie, Monsieur, de noter votre détermination de donner la priorité à la tâche encore non achevée de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, comme vous l'avez mentionné dans votre déclaration à l'ouverture de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais, tout d'abord, dire que ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés à propos du point 52 de l'ordre du jour sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

La tâche de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, dont l'accomplissement a été confié à la cinquante-huitième session par l'Assemblée générale dans la résolution 58/126, n'a, hélas, pas été pleinement menée à terme. Nous avons réussi à appliquer de manière partielle les réformes recherchées au titre de cette résolution. Bien que la résolution 58/126 ait été un produit collectif, adopté par consensus, nous n'avons pas su être pleinement à la hauteur de notre engagement.

Certains critiques pourraient nous reprocher d'être verbeux et tièdes à l'égard de cette résolution et faire accroître davantage leur conviction que nous n'avons toujours pas vraiment le désir d'améliorer et de renforcer l'Assemblée générale.

Nous devons donner tort aux critiques et montrer que l'Assemblée générale n'est pas en voie de devenir rapidement inutile et caduque dans l'exécution de son mandat en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, en achevant, pendant la présente session, de mener à bien l'application des résolutions 58/126 et 58/316. Nous devons faire preuve de souplesse nécessaire et ne pas nous laisser entraver par des intérêts nationaux ou de groupes étroits.

Le principe selon lequel la forme suit le fond devrait toujours nous guider dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Le test de la pertinence et de l'efficacité des méthodes de travail est de savoir si elles contribuent ou non à l'exécution efficace et efficiente des buts et objectifs.

Il convient d'examiner une question de fond, importante, sur dans les travaux de l'Assemblée

générale – une préoccupation passée qui est toujours valable – à savoir la mise en œuvre de nombreuses résolutions. L'Assemblée générale a une brillante histoire de production de résolutions et de décisions, mais en ce qui concerne la mise en œuvre de ces résolutions, les résultats ne semblent pas encourageants.

Notre accord pour simplifier la formulation des résolutions – qui sera désormais concise et orientée vers l'action – est un exemple de la façon dont la forme suit le fond. Ma délégation espère que grâce à cet accord, nos résolutions à venir seront si simplifiées qu'elles permettront au grand public de comprendre ce que nous décidons ici et de déterminer si nous faisons ce que nous avons promis de faire. Cette proposition visant à améliorer la qualité des résolutions pour que nos peuples – qui sont en fin de compte les bénéficiaires de notre travail – puissent mieux les comprendre et évaluer leurs résultats représente un progrès notable dans l'amélioration des travaux de l'Assemblée générale.

À la différence des autres organes des Nations Unies, l'Assemblée générale ne rend pas compte à une instance supérieure, car c'est elle le principal organe directeur. De plus ses décisions ne sont pas contraignantes. Cependant, nous ne devrions pas oublier que nos actions sont observées par nos peuples, qui ont le dernier mot pour dire si l'Assemblée générale est adaptée à leurs préoccupations et efficace dans la promotion de leurs intérêts.

La résolution 58/126 appelle également à des consultations entre les trois organes principaux des Nations Unies – l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité – afin d'améliorer la coordination sur des sujets de préoccupation commune. Cette disposition a été respectée mais laisse encore beaucoup à désirer car aucune coopération significative ne semble être née de ces consultations. Cela est un domaine qui mérite d'être examiné plus avant afin que nous puissions tirer les avantages de ces consultations. De même, il faudrait des rapports rapides sur leurs résultats pour que l'ensemble des Membres les examine.

Pour terminer, ma délégation reconnaît les difficultés qu'il y a à introduire des réformes importantes dans les travaux de l'Assemblée générale, dont la pratique s'est enracinée en presque 60 ans d'existence. Ma délégation est convaincue qu'en dépit

de la lenteur de la mise en œuvre des recommandations de la résolution 58/126, des mesures positives importantes ont déjà été acceptées. Ma délégation souhaite souligner l'importance de maintenir notre détermination collective à mettre en œuvre rapidement et efficacement ce que nous avons décidé d'accomplir : la revitalisation de l'Assemblée générale.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer au Secrétaire général la sincère reconnaissance de ma délégation pour son rapport (A/59/354) dont nous sommes saisis aujourd'hui pour notre discussion. Nous apprécions hautement le fort engagement et les efforts de S. E. M. Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, pour continuer à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale pendant cette session.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui a été faite précédemment par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la réforme des Nations Unies et sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Ma délégation reconnaît pleinement l'importance cruciale du processus de réforme engagé par le Secrétaire général, et qui dure maintenant depuis près d'une décennie. Le succès de ce processus de réforme est essentiel pour que l'Organisation des Nations Unies joue plus efficacement son rôle à la lumière des nombreux nouveaux défis et menaces majeurs – y compris la guerre et les conflits armés, la faim, la pauvreté, le terrorisme et la propagation des maladies mortelles – auxquels sont aujourd'hui confrontées les nations du monde.

Nous avons noté avec satisfaction que, selon le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), environ 85 % des réformes proposées dans les plans de 1997 et 2002 ont été partiellement ou intégralement mises en œuvre. Je souhaite assurer le Secrétaire général, le Secrétariat et toutes les autres délégations de notre entière coopération pour mener à bien cette entreprise importante.

Ma délégation estime que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale reste parmi les éléments les plus essentiels du processus de réforme des Nations Unies et par conséquent doit continuer de recevoir la priorité. Des efforts doivent être déployés pour permettre à l'Assemblée générale de jouer son

rôle d'organe délibérant, directeur et représentatif des Nations Unies, comme l'ont déclaré les chefs d'États et de gouvernements dans la Déclaration du Millénaire en 2000.

Nous nous félicitons tout particulièrement de l'adoption de deux nouvelles résolutions – les résolutions 58/126 et 58/316 – qui présentent des mesures et des propositions précises à cet égard. Des mesures comme la présentation périodique par le Conseil de sécurité de rapports thématiques spéciaux sur des questions de préoccupation internationale actuelle pour examen par l'Assemblée générale; des exposés réguliers par le Président du Conseil de sécurité au Président de l'Assemblée générale sur les activités du Conseil; et des réunions périodiques entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social pour discuter des moyens d'améliorer la coopération et la coordination sont extrêmement utiles.

Dans ses quatre rapports spéciaux (A/59/CRP.3, 4, 5 et 6) le Secrétaire général fournit des informations utiles et une analyse détaillée sur les méthodes de travail des grandes commissions, sur la conception de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, sur les priorités de l'Organisation et sur la refonte des travaux de l'Assemblée générale.

Nous sommes favorables à l'option du rééchelonnement du travail des grandes commissions de l'Assemblée générale sur les deux périodes de fond de la session plutôt que pendant la période actuelle de trois mois, ce qui permettrait de réduire la charge à supporter par les missions de petite et moyenne envergure et à celles-ci de participer plus efficacement aux réunions et aux consultations. Toutefois, étant donné la différence de nature et de champ d'action entre les grandes commissions, ma délégation est d'avis qu'il serait préférable que chaque commission se charge elle-même de l'examen de ses propres méthodes de travail et des décisions à prendre à leur égard.

Si des progrès ont été faits dans certains domaines, ma délégation est consciente du problème que représentent le retard de mise en œuvre ou la non-application des résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous nous engageons à nous joindre aux actions coordonnées visant à remédier à cette situation.

Dès le début du processus de réforme de l'ONU, la réforme du Conseil de sécurité a toujours occupé,

avec la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, une place de choix à l'ordre du jour, provoquant peut-être les débats les plus sérieux et les propositions les plus variées. En 2000, lors du Sommet du Millénaire, nos dirigeants ont appelé à une réforme complète. C'est là une question réellement très importante, surtout depuis les événements de ces dernières années. Ce que ma délégation voudrait souligner ici, c'est que tout en encourageant les efforts de réforme du Conseil de sécurité, nous ne devons pas oublier que le renforcement du système des Nations Unies doit passer par la réforme et la revitalisation des travaux de tous ses principaux organes. Nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de renforcer le Conseil économique et social, dont le travail est d'une importance primordiale pour tous les pays, et en particulier les pays en développement, mais dont les travaux et les méthodes de délibération ont révélé de graves lacunes. À cet égard, nous appuyons pleinement les initiatives visant à renforcer le rôle du Conseil économique et social en tant que mécanisme de coordination des questions sociales et économiques à l'échelle du système, et en particulier avec les autres institutions internationales telles que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, et ce afin de le rendre plus efficace pour mener à bien le programme de développement des Nations Unies.

Dans son rapport publié sous la cote A/59/354, le Secrétaire général fait un certain nombre de propositions concrètes en vue d'accroître la participation des organisations non gouvernementales au sein des organes intergouvernementaux, et notamment en vue de les associer aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Ma délégation reconnaît la contribution notable apportée par les organisations non gouvernementales à la cause du développement économique et social dans de nombreux pays en développement, dont le nôtre. Nous reconnaissons également leur contribution aux travaux de notre Organisation. Ma délégation est d'avis que ces propositions concrètes doivent être étudiées et envisagées attentivement par les États Membres si l'on souhaite, en sus d'une participation accrue des ONG, éviter les abus de celles qui se livrent à des activités illégitimes à motivation politique contre des États Membres souverains, comme nous l'avons souvent vu. Nous sommes favorables à la proposition tendant à élaborer un code de conduite à l'intention des ONG qui

participent aux activités de l'ONU, pour en garantir la responsabilisation.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies visent à rendre l'ONU plus forte et plus efficace face aux menaces et aux défis mondiaux, traditionnels et nouveaux. La résolution 58/269, « Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement » et la résolution 58/317, « Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion de la coopération internationale », ont été adoptées à une écrasante majorité par l'Assemblée générale en août dernier et ont donné un nouvel élan à notre action. Nous espérons que notre débat d'aujourd'hui nous permettra d'unifier nos visions et de nous rapprocher de notre objectif commun.

M. Maurer (Suisse) : Nul besoin de répéter ici l'importance que la Suisse attache à une Organisation des Nations Unies forte et efficace, capable de relever les défis du monde actuel, en particulier dans les domaines de la sécurité, du respect des droits de l'homme et du développement durable dans tous ses aspects. Le processus de réforme en cours de l'Organisation est une des clefs qui permettra d'arriver à cet objectif et de renforcer un multilatéralisme plus effectif.

Le Secrétaire général a voulu dynamiser le processus de réflexion en matière de réforme en instaurant deux groupes de réflexion composés d'experts de haut niveau. La Suisse salue cette approche novatrice et se réjouit de pouvoir prendre connaissance du rapport du Groupe sur les menaces, les défis et le changement en décembre prochain. Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui nous exprimer sur le rapport du Groupe sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

La Suisse a pris connaissance avec intérêt du rapport Cardoso et appuie l'essentiel des propositions du Secrétariat général. Mon pays est ouvert à l'égard de la participation de la société civile et estime que l'ONU sortirait renforcée d'une association plus grande de la société civile à ses travaux.

Le renforcement de l'ONU passe effectivement, aussi, par un encouragement des partenariats entre l'ONU et les organisations régionales, mais aussi les parlements, les ONG ainsi que les entreprises privées.

Dans le cadre des mesures concrètes visant à renforcer l'interaction entre la société civile et l'ONU, la Suisse soutient la proposition du Secrétaire général qui vise à organiser des réunions interactives avec les ONG et les parlementaires avant la tenue de manifestations majeures. Dès lors, nous appuyons, en particulier, l'idée de tester la faisabilité de telles rencontres avant la réunion à haut niveau sur le VIH/sida prévue le 2 juin 2005.

Les relations avec la société civile ne doivent cependant pas s'effectuer dans le cadre d'une approche bureaucratique et centralisatrice. La marge de manœuvre et le sens de l'initiative des organisations spécialisées, des Fonds et des Programmes doivent être préservés, tout en tenant compte des pratiques positives déjà existantes. Nous souhaitons souligner, à cet égard, l'intérêt des initiatives développées en la matière à Genève, parfois depuis plusieurs décennies. À ce titre, mon pays est prêt à examiner les formes d'interaction formelles et informelles qui existent à Genève entre la société civile et les ONG et l'ONU, et à recueillir les bonnes pratiques et leçons apprises dans ce domaine et de les partager avec les acteurs intéressés.

S'agissant de l'établissement d'un Bureau pour les partenariats, nous prenons bonne note des progrès enregistrés dans son établissement et nous apprécierions que le concept d'un tel Bureau soit approfondi par le Secrétariat. Dans ce contexte, la Suisse redit que le Pacte mondial doit garder son autonomie. La nature particulière de son engagement auprès des entreprises, qu'il essaie de gagner aux valeurs fondamentales de l'Organisation dans les domaines des droits humains, des droits sociaux, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, exige qu'il maintienne la plus grande indépendance possible.

Pour la Suisse, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est une pièce centrale du processus de réforme de l'ONU. L'Assemblée doit

retrouver son rôle central et doit fonctionner de manière plus efficace et efficiente. Un pas très important a été franchi par l'adoption, en juillet dernier, de la résolution 58/316 sur les nouvelles mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons que la plupart des mesures préconisées soient en cours de mise en oeuvre.

Il convient ici de rendre hommage, Monsieur le Président, à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, sans la persévérance duquel nous n'aurions sans doute pas pu aboutir à de tels résultats. Nous ne doutons pas que vous saurez poursuivre ses efforts dans la même voie avec succès, notamment pour la question centrale qui reste encore ouverte pour la cinquante-neuvième session : celle du calendrier de l'Assemblée générale.

Permettez-moi quelques remarques sur ce dernier point. La Suisse n'est pas convaincue de la valeur ajoutée d'une répartition des sessions des commissions techniques de l'Assemblée sur toute la durée de la session. Une telle dispersion des travaux pourrait encourager au report des prises de décision et avoir comme conséquence un prolongement des séances voire un besoin de davantage de séances plénières, entraînant ainsi des coûts supplémentaires. La question de la synchronisation avec le cycle budgétaire n'est d'ailleurs pas réglée pour l'instant.

La Suisse rappelle dès lors qu'elle préconise ainsi la tenue successive des six commissions de début septembre à fin décembre. C'est cette solution qui permettrait de conserver le même poids et la même importance à toutes les commissions et favoriserait les synergies entre elles.

Mon pays entend, au cours de cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, continuer d'apporter son soutien et sa contribution au processus de revitalisation de l'Assemblée générale et au renforcement des Nations Unies en général.

La séance est levée à 12 h 55.